



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 décembre 2016 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

12 – Orientation

- 12.01** Renouveler les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 et approuver les projets de conventions en découlant.
- 12.02** Approuver les projets de convention découlant de la reconnaissance d'organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Ajout au contrat - Renouvellement des abonnements de périodiques - EBSCO CANADA LTÉE – 3 000 \$.
- 20.02** Octroi de contrat - Achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques, des avis publics et des appels d'offres et diffusion d'addenda dans SÉAO - MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. – 74 000 \$.
- 20.03** Octroi de contrat - Fourniture de bacs multimatières pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 16-15675 - CORPORATION NORME INTERNATIONALE INC. – 67 835,25 \$.
- 20.04** Octroi de contrat - Service de gardiennage pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 16-15444 - NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. – 1 423 965,38 \$.
- 20.05** Octroi de contrat - Services de remorquage pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 - Appel d'offres numéro 16-15650 - LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. – 86 231,25 \$.
- 20.06** Octroi de contrat - Services professionnels dans l'élaboration d'une étude de planification en urbanisme - Contrat numéro SP-118 - AGENCE DE PLANIFICATION URBAINE ET RÉGIONALE (APUR) INC. – 41 391 \$.
- 20.07** Octroi de contrat - Services professionnels de médecin consultant à l'arrondissement - DOCTEUR LUCIE PAQUETTE L'ÉCUYER – 29 500 \$.
- 20.08** Modification du financement - Octroi de contrat - Programme de réfection routière 2016 - Phase I - Contrat numéro 102-150 - DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. – 5 109 145,11 \$.
- 20.09** Accorder une aide financière de 1 000 \$ à chacun des deux organismes suivants : Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge canadienne.
- 20.10** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du Bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2017.

- 20.11** Autoriser une dépense supplémentaire - Services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation et mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro SP-99A - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.) – 45 709,68 \$.
- 20.12** Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière de 12 116,70 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2017.
- 20.13** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 16 246 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet « Cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ».
- 20.14** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 15 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour son projet de quinze (15) marches exploratoires sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.
- 20.15** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt et un (21) immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance.
- 20.16** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 30 000 \$ à Nature-Action Québec inc. pour la poursuite du projet de développement durable Quartiers 21 « Corridor vert et nourricier » à Saint-Léonard.
- 20.17** Autoriser une dépense supplémentaire - Mise aux normes de la pataugeoire Pie-XII - Contrat numéro 300-144 - NORDMEC CONSTRUCTION INC. – 26 860,93 \$.

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 octobre 2016.
- 30.02** Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 octobre 2016.
- 30.03** Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017.

- 30.04** Disposer, à titre gratuit, du matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), dans le cadre de l'entente intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal.
- 30.05** Autoriser la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard à organiser une activité hivernale ayant pour thème « Opération Père Noël » les 9 et 10 décembre 2016.

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption du règlement numéro 2226 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017).
- 40.02** Adoption du règlement numéro 2227 intitulé : Règlement sur la circulation et le stationnement.
- 40.03** Adoption du règlement numéro 2228 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 932 500 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.
- 40.04** Adoption du règlement numéro 2229 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 780 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs.
- 40.05** Adoption du règlement numéro 2230 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 730 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.
- 40.06** Adoption du règlement numéro 2231 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017).
- 40.07** Adoption du règlement numéro 2232 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation.
- 40.08** Adopter une (1) ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226), afin d'accorder une gratuité à l'Université du troisième âge pour l'utilisation des salles de la bibliothèque, durant l'année 2017.

- 40.09** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 - 4305-15, boulevard Métropolitain - Lot numéro 1 121 919 du cadastre du Québec.
- 40.10** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveaux bâtiments multiplex situés aux 7088-7124, rue Daudet (nouveaux numéros civiques) - Lot numéro 5 556 179 du cadastre du Québec.
- 40.11** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveau bâtiment mixte (résidentiel et commercial) isolé situé aux 9430-50, boulevard Lacordaire (futurs numéros civiques) - Lots numéros 5 322 205, 5 322 206 et 1 332 009 (futurs lots numéros 5 681 501 et 5 988 868) du cadastre du Québec.
- 40.12** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation d'une demande d'exemption en matière de stationnement (2016-01) - 4385-4409, rue Denis-Papin - Lot numéro 1 001 615 du cadastre du Québec.
- 40.13** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Demande de projet particulier PPCMOI 2016-03/111-19 - 8685-87, rue du Champ d'Eau - Lots numéros 2 681 119 et 1 335 466 du cadastre du Québec.

50 – Ressources humaines

- 50.01** Déléguer au comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

60 – Information

- 60.01** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 novembre 2016.
- 60.02** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 17 octobre 2016.

- 60.03** Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 17 octobre 2016.
- 60.04** Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.
- 60.05** Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Octobre 2016.
- 60.06** Dépôt du bilan 2011-2015 du Plan local de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance.



Dossier # : 1161602025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 et approuver les projets de conventions en découlant.

IL EST RECOMMANDÉ :

De renouveler les demandes de reconnaissance des sept (7) organismes à but non lucratif suivants pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 :

- Association régionale de pétanque Bourassa;
- Chorale Alpini de Montréal;
- Club Toastmasters de Saint-Léonard;
- Concertation en sécurité alimentaire de Saint-Léonard;
- La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal (Conférence : St-Léonard);
- Ligue de tennis de Saint-Léonard;
- Regroupement Interculturel Saint-Léonard.

De plus, il est recommandé de renouveler la demande de reconnaissance de l'Association Trinacria inc. pour une période d'une année seulement soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et d'approuver toutes les conventions découlant de ces renouvellements.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-24 10:55

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161602025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 et approuver les projets de conventions en découlant.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des loisirs, de la culture et des communications de l'arrondissement cherche, par la mise en application de sa Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard adoptée le 6 juin 2011 et modifiée les 5 décembre 2011 et 3 novembre 2014 (ci-après la « Politique »), à assurer un traitement des demandes de façon équitable et transparente pour l'ensemble des organismes reconnus. À cet effet, une convention découlant de la Politique venant établir le soutien que la Ville apporte à un organisme doit être signée.

La Politique a été définie en tenant compte des valeurs et des objectifs de l'arrondissement ainsi que des besoins de la population et des nouvelles orientations en matière de loisirs. Cette politique est un outil pour permettre le développement des organismes léonardois.

Dans le cadre de la Politique, les organismes à but non lucratif avaient jusqu'au 31 octobre 2016 pour déposer une première demande de reconnaissance ou une demande de renouvellement de reconnaissance.

Pour le 31 octobre 2016, huit (8) organismes ont fait une demande de renouvellement de reconnaissance pour la période de 2017-2019.

Sept (7) organismes respectent les conditions de renouvellement et sont conformes aux critères contenus dans la Politique. Un (1) organisme ne peut démontrer qu'il respecte les conditions de renouvellement et nous ne pouvons faire l'analyse complète en fonction des critères contenus dans la politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA16 13 0005 en date du 1^{er} février 2016 (1151602019) : Approuver, renouveler et refuser les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

- Résolution numéro CA15 13 0004 en date du 2 février 2015 (1153309002) : Approuver, renouveler et refuser les demandes de reconnaissance des organismes à

but non lucratif, dans le cadre de la politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

- Résolution numéro CA11 13 0165 en date du 6 juin 2011 (1104227024) : Adopter la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard.

DESCRIPTION

La Politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de Saint-Léonard dans le processus de reconnaissance des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

À cette fin, la Politique établit le statut de chaque organisme reconnu en fonction du niveau de complémentarité de sa mission avec celle de l'arrondissement de Saint-Léonard. L'accès au soutien financier, matériel, aux expertises professionnelles et aux espaces ponctuels ou permanents dépend principalement de ce statut.

Donc, la Politique propose un cadre officiel assurant une transparence dans la gestion des organismes et permettant l'attribution des différents types de soutien. Ces derniers ont pour objectif d'aider les organismes à présenter une offre de service de qualité, en complément de celle offerte par l'arrondissement, pour contribuer de manière active à l'amélioration des conditions de vie et du mieux-être des citoyens de l'arrondissement.

Les huit (8) demandes de renouvellement ont fait l'objet d'une analyse par le comité d'analyse des demandes de reconnaissance dans le cadre de la Politique.

Les sept (7) organismes nommés ci-dessous respectent les conditions de renouvellement et sont conformes aux critères contenus dans la Politique :

- Association régionale de pétanque Bourassa;
- Chorale Alpini de Montréal;
- Club Toastmasters de Saint-Léonard;
- Concertation en sécurité alimentaire de Saint-Léonard;
- La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal (Conférence : St-Léonard);
- Ligue de tennis de Saint-Léonard;
- Regroupement Interculturel Saint-Léonard.

L'organisme Association Trinacria inc. ne peut démontrer qu'il respecte toutes les conditions de renouvellement. Ainsi, il n'est pas possible de faire l'analyse complète en fonction des critères contenus dans la Politique. En conséquence, et compte tenu de la volonté de l'organisme de maintenir sa reconnaissance et de se conformer à la Politique, il a lieu de renouveler la demande de reconnaissance pour une période limitée à un (1) an, afin de lui donner le temps de se conformer et de démontrer qu'il respecte toutes les conditions. La demande sera réévaluée l'année prochaine.

Il est recommandé que le conseil d'arrondissement renouvelle les demandes de reconnaissance pour trois (3) années, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 à ces sept (7) organismes ci-dessus mentionnés, renouvelle la demande de reconnaissance de l'Association Trinacria inc. pour une période d'une année seulement soit du 1^{er} janvier 2017

au 31 décembre 2017 et approuve toutes les conventions découlant de ces renouvellements.

JUSTIFICATION

La *Charte de la Ville de Montréal* délègue aux arrondissements la responsabilité de la gestion et de l'exploitation des équipements culturels, de sports et de loisirs de leur territoire. Elle confie également aux arrondissements la responsabilité du soutien à l'organisation des activités de loisirs sportifs et socioculturels. De plus, les arrondissements partagent avec les services centraux de la Ville de Montréal la responsabilité du soutien aux activités communautaires (développement social).

Pour la Direction des loisirs, de la culture et des communications, la Politique est un instrument d'une grande pertinence pour la coordination et le contrôle des ressources attribuées, permettant d'assurer un suivi de qualité en toute transparence et une prise en charge équitable des organismes en fonction des besoins de tous. Ainsi, elle contribue à assurer aux citoyens de Saint-Léonard une offre de service diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport et de loisir ainsi qu'un soutien adéquat au développement social.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal a fait des recommandations à l'arrondissement à l'effet d'inclure certaines obligations dans toutes les conventions conclues avec les organismes soutenus par l'arrondissement. De manière collatérale, cela implique que l'arrondissement fasse signer des conventions à tous ses organismes soutenus. En faisant signer une convention pour la reconnaissance d'un organisme en vertu de la Politique, l'arrondissement s'assure que l'organisme va respecter toutes les obligations découlant de sa reconnaissance. En plus, cela permet de simplifier les conventions subséquentes avec un même organisme, par exemple pour l'octroi d'une aide financière, en prévoyant des clauses générales applicables durant toute la durée de la reconnaissance, au lieu d'avoir à les répéter dans chaque convention à intervenir.

Lors de la rencontre du 14 novembre 2016, les membres de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social ont recommandé de renouveler les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 et d'approuver les conventions en découlant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 15 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-17

Nathalie H HÉBERT
Directrice
Loisirs, Culture et Communications



Dossier # : 1161602026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention découlant de la reconnaissance d'organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver les projets de convention découlant de la reconnaissance des cinquante-huit (58) organismes suivants dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard :

- Académie de karaté Shotokan à Saint-Léonard;
- Accueil aux immigrants de l'est de Montréal;
- Action dignité de Saint-Léonard;
- Amis du monde;
- Association de baseball St-Léonard;
- Association de cheerleading de Saint-Léonard;
- Association des artisans de la sculpture de Saint-Léonard;
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.;
- Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.;
- Association haïtiano-canado-québécoise d'aide aux démunis;
- Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion;
- C.P.A St-Léonard inc.;
- Carrefour des femmes de Saint-Léonard;
- Centre de recherche d'emplois de l'est (CREE) inc. (Horizon carrière);
- Centre des aînés du réseau d'entraide de Saint-Léonard;
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard;
- Cercle du 3^e âge Ste-Angèle inc.;
- Club basketball St-Léonard;
- Club d'âge d'or du parc Hébert;
- Club d'âge d'or les joviales de Coubertin;
- Club d'âge d'or parc Delorme;
- Club d'âge d'or Sempres Uniti;
- Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard;
- Club de boxe Ludus;
- Club de gymnastique Gym écart;
- Club de judo Saint-Léonard;

- Club de l'âge d'or 2000;
- Club de l'âge d'or Arcobaleno;
- Club de l'âge d'or Foglie Verde;
- Club de l'âge d'or Giuseppe-Garibaldi;
- Club de l'âge d'or La Molisane;
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza;
- Club de l'âge d'or l'Espérance;
- Club de l'âge d'or parc Coubertin;
- Club de l'âge d'or Pirandello Maschile;
- Club de l'âge d'or Risveglio;
- Club de l'âge d'or Sacra famiglia;
- Club de l'âge d'or Sainte-Angèle;
- Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie- XII;
- Club de l'âge d'or San Giuseppe;
- Club de pétanque les carreaux de Saint-Léonard;
- Club du bonheur de Saint-Léonard;
- Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.;
- Concertation Saint-Léonard;
- Corporation de football junior de St-Léonard inc.;
- Gestion Multisports St-Léonard;
- Jeunes marins urbains;
- La table ronde de Saint-Léonard;
- L'association Québec-France-Montréal-Récollet;
- Le comité des usagers des jardins communautaires de Saint-Léonard;
- Les amis de la peinture de Saint-Léonard;
- Les YMCA du Québec;
- Ligue des cadets de l'air du Canada Québec (escadron 518 Rosemont);
- Mains utiles;
- Maison de jeunes de Saint-Léonard ;
- Maison de la famille de Saint-Léonard;
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.;
- Troupe de théâtre amateur « La Galère ».

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-24 10:57

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161602026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention découlant de la reconnaissance d'organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des loisirs, de la culture et des communications de l'arrondissement cherche, par la mise en application de sa Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard adoptée le 6 juin 2011 et modifiée les 5 décembre 2011 et 3 novembre 2014 (ci-après la « Politique »), à assurer un traitement des demandes de façon équitable et transparente pour l'ensemble des organismes reconnus. La Politique de reconnaissance a été définie en tenant compte des valeurs et des objectifs de l'arrondissement ainsi que des besoins de la population et des nouvelles orientations en matière de loisirs. Cette politique est un outil pour permettre le développement au sein des organismes léonardois.

Les présentes conventions ont pour but de formaliser les règles relatives au maintien de reconnaissance et d'indiquer le soutien que la Ville apporte à chaque organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pour l'année 2017, cinquante-huit (58) organismes signeront la convention découlant de leur reconnaissance dans le cadre de la Politique dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville apporte à chaque organisme ainsi que de formaliser l'adhésion et le respect de la Politique.

- Académie de karaté Shotokan à Saint-Léonard;
- Accueil aux immigrants de l'est de Montréal;
- Action dignité de Saint-Léonard;
- Amis du monde;
- Association de baseball St-Léonard;
- Association de cheerleading de Saint-Léonard;
- Association des artisans de la sculpture de Saint-Léonard;
- Association du hockey mineur St-Léonard inc.;
- Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.;
- Association haïtiano-canado-québécoise d'aide aux démunis;
- Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion;

- C.P.A St-Léonard inc.;
- Carrefour des femmes de Saint-Léonard;
- Centre de recherche d'emplois de l'est (CREE) inc. (Horizon carrière);
- Centre des aînés du réseau d'entraide de Saint-Léonard;
- Cercle d'artisanat de Saint-Léonard;
- Cercle du 3^e âge Ste-Angèle inc.;
- Club basketball St-Léonard;
- Club d'âge d'or du parc Hébert;
- Club d'âge d'or les joviales de Coubertin;
- Club d'âge d'or parc Delorme;
- Club d'âge d'or Sempre Uniti;
- Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard;
- Club de boxe Ludus;
- Club de gymnastique Gym écart;
- Club de judo Saint-Léonard;
- Club de l'âge d'or 2000;
- Club de l'âge d'or Arcobaleno;
- Club de l'âge d'or Foglie Verde;
- Club de l'âge d'or Giuseppe-Garibaldi;
- Club de l'âge d'or La Molisane;
- Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza;
- Club de l'âge d'or l'Espérance;
- Club de l'âge d'or parc Coubertin;
- Club de l'âge d'or Pirandello Maschile;
- Club de l'âge d'or Risveglio;
- Club de l'âge d'or Sacra Famiglia;
- Club de l'âge d'or Sainte-Angèle;
- Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie- XII;
- Club de l'âge d'or San Giuseppe;
- Club de pétanque les carreaux de Saint-Léonard;
- Club du bonheur de Saint-Léonard;
- Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.;
- Concertation Saint-Léonard;
- Corporation de football junior de St-Léonard inc.;
- Gestion Multisports St-Léonard;
- Jeunes marins urbains;
- La table ronde de Saint-Léonard;
- L'association Québec-France-Montréal-Récollet;
- Le comité des usagers des jardins communautaires de Saint-Léonard;
- Les amis de la peinture de Saint-Léonard;
- Les YMCA du Québec;
- Ligue des cadets de l'air du Canada Québec (escadron 518 Rosemont);
- Mains utiles;
- Maison de jeunes de Saint-Léonard;
- Maison de la famille de Saint-Léonard;
- Mouvement fraternité multi-ethnique inc.;
- Troupe de théâtre amateur « La Galère ».

Il est recommandé que le conseil d'arrondissement approuve les conventions pour les cinquante-huit (58) organismes. Les conventions seront renouvelées selon l'échéance de la reconnaissance de chaque organisme.

JUSTIFICATION

La Charte de la Ville de Montréal délègue aux arrondissements la responsabilité de la gestion et de l'exploitation des équipements culturels, de sports et de loisirs de leur territoire. Elle confie également aux arrondissements la responsabilité du soutien à l'organisation des activités de loisirs sportifs et socioculturels. De plus, les arrondissements partagent avec les services centraux de la Ville de Montréal la responsabilité du soutien aux activités communautaires (développement social).

Pour la Direction des loisirs, de la culture et des communications, la Politique est un instrument d'une grande pertinence pour la coordination et le contrôle des ressources attribuées, permettant d'assurer un suivi de qualité en toute transparence et une prise en charge équitable des organismes en fonction des besoins de tous. Ainsi, elle contribue à assurer aux citoyens de Saint-Léonard une offre de service diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport et de loisir ainsi qu'un soutien adéquat au développement social.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal a fait des recommandations à l'arrondissement à l'effet d'inclure certaines obligations dans toutes les conventions conclues avec les organismes soutenus par l'arrondissement. De manière collatérale, cela implique que l'arrondissement fasse signer des conventions à tous ses organismes soutenus. En faisant signer une convention pour la reconnaissance d'un organisme en vertu de la Politique, l'arrondissement s'assure que l'organisme va respecter toutes les obligations découlant de sa reconnaissance. En plus, cela permet de simplifier les conventions subséquentes avec un même organisme, par exemple pour l'octroi d'une aide financière, en prévoyant des clauses générales applicables durant toute la durée de la reconnaissance, au lieu d'avoir à les répéter dans chaque convention à intervenir.

Lors de la rencontre de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social du 14 novembre 2016, les membres de la Commission ont recommandé d'approuver les projets de convention découlant de la reconnaissance d'organismes dans le cadre Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 15 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-17

Nathalie H HÉBERT
Directrice
Loisirs, Culture et Communications



Dossier # : 1164013012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement des abonnements de périodiques - EBSCO CANADA LTÉE - 15 500 \$.

ATTENDU QUE la compagnie Speedimpex a cessé d'offrir le service d'abonnements à des périodiques italiens;
ATTENDU QUE la compagnie EBSCO Canada inc. peut fournir le service d'abonnements à ce type de périodiques;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé le 3 octobre 2016, par la résolution numéro CA16 13 0295, le renouvellement des abonnements de périodiques pour l'année 2017 avec la compagnie EBSCO CCanada inc., au montant total de 15 500 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'amender la résolution numéro CA16 13 0295 en remplaçant le montant total de « 15 500 \$ » par « 18 500 \$ ».

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-25 08:59

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164013012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement des abonnements de périodiques - EBSCO CANADA LTÉE - 15 500 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'abandon de la gestion des abonnements à des périodiques italiens par le fournisseur Speedimpex, il a été constaté que la seule autre agence offrant le même type d'abonnement pour l'ensemble des périodiques italiens était EBSCO CANADA LTÉE. Lors de la séance du 3 octobre dernier, le conseil a approuvé, par la résolution numéro CA16 13 0295, le renouvellement des abonnements de périodiques pour l'année 2017 avec la compagnie EBSCO CANADA LTÉE, pour un montant total de 15 500 \$. Ce sommaire addenda a pour but d'ajouter un montant de 3 000 \$ au contrat déjà accordé afin de permettre l'ajout de périodiques italiens, portant ainsi ce contrat à 18 500 \$.

Aspect(s) financier(s) original :

Demande d'achat SIMON : 456358

La dépense sera payée en 2016 pour un service rendu en 2017.

La somme de 500 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE - Livres, publications, collections et autres documents - *Journaux non québécois*

Concordance SIMON

Entité	Source	C. R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305105	07231	56513	015075	0000	000000	000000	00000	0000

La somme de 3 500 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE - Livres, publications, collections et autres documents - *Périodiques québécois*

Concordance SIMON

Entité	Source	C. R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305105	07231	56513	015076	0000	000000	000000	00000	0000

La somme de 11 500 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE - Livres, publications, collections et autres documents - *Périodiques non québécois*

Concordance SIMON

Entité	Source	C. R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305105	07231	56513	015077	0000	000000	000000	00000	0000

Aspect(s) financier(s) modifié :

Demande d'achat SIMON : 469056.

Contrat payée en 2016 pour un service rendu en 2017.

La somme de 3 000 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE - Livres, publications, collections et autres documents - *Périodiques non québécois*

Concordance SIMON

Entité	Source	C. R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305105	07231	56513	015077	0000	000000	000000	00000	0000

BC # 1153384 (créé le 7 septembre 2016)

La somme de 500 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE - Livres, publications, collections et autres documents - *Journaux non québécois*

Concordance SIMON

Entité	Source	C. R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305105	07231	56513	015075	0000	000000	000000	00000	0000

La somme de 3 500 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE - Livres, publications, collections et autres documents - *Périodiques québécois*

Concordance SIMON

Entité	Source	C. R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305105	07231	56513	015076	0000	000000	000000	00000	0000

La somme de 11 500 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE - Livres, publications, collections et autres documents - *Périodiques non québécois*

Concordance SIMON

Entité	Source	C. R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305105	07231	56513	015077	0000	000000	000000	00000	0000

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard

Lecture :

Nathalie H HÉBERT, 22 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karyne ST-PIERRE
Chef de division par intérim - Culture et bibliothèque

IDENTIFICATION

Dossier # :1164013012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement des abonnements de périodiques - EBSCO CANADA LTÉE - 15 500 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la culture et de la bibliothèque gère annuellement plus de 200 abonnements de revues, magazines, journaux et imprimés de toutes sortes. Ces titres sont acquis à des fins éducatives et culturelles. La Division transige rarement directement avec les éditeurs de périodiques; elle fait affaires avec des agences d'abonnements. Les transactions avec les éditeurs (commandes, paiements, suivis et réclamations) sont gérées par ladite agence ce qui amène une meilleure efficacité dans la gestion de ces périodiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0292 en date du 2 novembre 2015 (1153126006) - Renouvellement des abonnements de périodiques - EBSCO CANADA LTÉE - 15 500 \$.
Résolution numéro CA13 0321 en date du 3 novembre 2014 (1143126002) - Renouvellement des abonnements de périodiques - Contrat numéro RM14-0130 - EBSCO CANADA LTÉE - 16 000 \$.

DESCRIPTION

Depuis plusieurs années, la Division de la culture et de la bibliothèque fait affaires avec l'agence d'abonnement EBSCO CANADA LTÉE. Cette agence est responsable de la très grande majorité des abonnements des bibliothèques publiques de l'Amérique du Nord. Il s'agit d'un quasi monopole. Elle gère 80 % des abonnements de l'arrondissement de Saint-Léonard soit 166 abonnements.

JUSTIFICATION

Nous recommandons d'autoriser le renouvellement des abonnements de périodiques pour 2017 à la compagnie EBSCO CANADA LTÉE, fournisseur unique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, pour des achats jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 15 500 \$ toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Demande d'achat SIMON : 456358
La dépense sera payée en 2016 pour un service rendu en 2017.

La somme de 500 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE - Livres, publications, collections et autres documents - *Journaux non québécois*

Concordance SIMON

Entité	Source	C. R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305105	07231	56513	015075	0000	000000	000000	00000	0000

La somme de 3 500 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE - Livres, publications, collections et autres documents - *Périodiques québécois*

Concordance SIMON

Entité	Source	C. R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305105	07231	56513	015076	0000	000000	000000	00000	0000

La somme de 11 500 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE - Livres, publications, collections et autres documents - *Périodiques non québécois*

Concordance SIMON

Entité	Source	C. R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305105	07231	56513	015077	0000	000000	000000	00000	0000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karyne ST-PIERRE
Chef de division par intérim - Culture et
bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-19

Nathalie H HÉBERT
Directrice de la direction DLCC



Dossier # : 1163022027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques, des avis publics et des appels d'offres et diffusion d'addenda dans SÉAO - MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - 74 000 \$.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'octroyer un contrat à la compagnie MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C., fournisseur unique, pour l'achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques, des avis publics et des appels d'offres ainsi que pour la diffusion d'addenda dans SÉAO, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, au montant total de 74 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-23 19:23

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques, des avis publics et des appels d'offres et diffusion d'addenda dans SÉAO - MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - 74 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Division du greffe a l'obligation de faire paraître des appels d'offres et des avis publics et la Division des relations avec les citoyens et des communications doit retenir divers espaces publicitaires, dont une chronique hebdomadaire pour informer les citoyens sur les services et les activités de l'arrondissement. Pour ce faire, nous avons sollicité le journal « Progrès Saint-Léonard », le seul hebdomadaire francophone distribué gratuitement à toutes les résidences de l'arrondissement de Saint-Léonard.

De plus, la Division des relations avec les citoyens et des communications retient quelques fois durant l'année des espaces publicitaires dans le journal « Corriere Italiano », un hebdomadaire de langue italienne qui est la propriété de la même compagnie que le journal « Progrès Saint-Léonard ».

Médias Transcontinental S.E.N.C. exploite également le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) par lequel il est possible d'obtenir les documents d'appels d'offres de l'arrondissement. La diffusion d'addenda dans ce système est facturée à l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nous recommandons d'octroyer un contrat à la compagnie MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C., fournisseur unique, pour l'achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques, des avis publics et des appels d'offres ainsi que pour la diffusion d'addenda dans SÉAO, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, au montant total de 74 000 \$ toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ladite somme est imputable aux postes budgétaires suivants :
Imputation budgétaire:

DIRECTION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DIVISION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS -
COMMUNICATIONS - Publicité, commun. et frais de représentation

Demande d'achat Simon: à suivre (janvier 2017)
Montant imputable à ce budget : 49 000 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	C.R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305130	01801	53801	000000	0000	000000	000000	00000	0000

Imputation budgétaire:
DIRECTION D'ARRONDISSEMENT - DIVISION DU GREFFE - GREFFE - Publicité, commun. et
frais de représentation

Demande d'achat Simon: à suivre (janvier 2017)
Montant imputable à ce budget : 25 000 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	C.R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305111	01401	53801	000000	0000	000000	000000	00000	0000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard CARON, Saint-Léonard
Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard

Lecture :

Richard CARON, 21 novembre 2016
Nathalie H HÉBERT, 21 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1167281006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Octroi de contrat - Fourniture de bacs multimatières pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 16-15675 - CORPORATION NORME INTERNATIONALE INC. - Montant total de 67 835,25 \$.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'octroyer un contrat à la compagnie CORPORATION NORME INTERNATIONALE INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de bacs multimatières pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 16-15675, au montant total de 67 835,25 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-23 19:10

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167281006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Octroi de contrat - Fourniture de bacs multimatières pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 16-15675 - CORPORATION NORME INTERNATIONALE INC. - Montant total de 67 835,25 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le taux de récupération à Saint-Léonard est l'un des taux les moins élevés à Montréal. Afin d'améliorer la performance de Saint-Léonard, l'arrondissement souhaite installer des équipements de gestion des matières résiduelles dans ses pavillons et bâtiments municipaux, à l'intérieur et à l'extérieur, puisque les îlots multimatières ont démontré leur efficacité dans des lieux publics.

L'implantation de 40 îlots multimatières intérieurs et de 20 îlots multimatières extérieurs se fera dans 19 pavillons et bâtiments municipaux de Saint-Léonard.

Un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de bacs multimatières a été lancé le 2 novembre 2016 par le Service de l'approvisionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la suite de l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement recommande à l'arrondissement d'octroyer le contrat à la compagnie CORPORATION NORME INTERNATIONALE INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de bacs multimatières pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 16-15675, au montant total de 67 835,25 \$ (taxes incluses).

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite mettre en place des installations de gestion des matières résiduelles hors foyer dans les pavillons et bâtiment municipaux en faisant l'acquisition d'îlots multimatières intérieurs et extérieurs.

Cette démarche est entreprise dans le cadre des engagements de l'arrondissement en environnement et développement durable, notamment en sensibilisant les citoyens à l'environnement et en les encourageant à améliorer la gestion de leurs matières résiduelles hors foyer.

Par ailleurs, l'arrondissement contribue aux efforts de l'agglomération de Montréal qui s'est dotée d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles solidement arrimé aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles dont l'objectif est de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 67 835,25 \$ (taxes incluses) sera assumée à partir du budget de fonctionnement du Service de l'environnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'actions visant la gestion responsable des ressources en implantant des mesures de récupération et de valorisation des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Service de l'approvisionnement a supervisé le processus d'appel d'offres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain LEDUC, Service de l'environnement
Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard
Sylvie A BRUNET, Saint-Léonard

Lecture :

Sylvie A BRUNET, 21 novembre 2016
Johanne DAIGNEAULT, 18 novembre 2016
Alain LEDUC, 18 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie ROUSSELLE
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-18

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1160512034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division de l'informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Service de gardiennage pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 16-15444 - NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. - 1 423 965,38 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à la compagnie NEPTUNE SECURITY SERVICES INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de gardiennage pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 16-15444, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, la Section A - Surveillance à la mairie et à la bibliothèque pour une quantité approximative de 50 000 heures et la Section B - Rondes sur le site des ateliers municipaux pour une quantité approximative de 20 rondes par semaine au montant total de 1 423 965,38 \$. Ce montant est assujéti au Décret sur les agents de sécurité et à la variation possible des taxes applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-24 11:02

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160512034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division de l'informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Service de gardiennage pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 16-15444 - NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. - 1 423 965,38 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat pour la fourniture d'agents de sécurité, contrat numéro RM11-0320, octroyé le 7 novembre 2011, à la compagnie Sécurité des Deux-Rives ltée et cédé à Groupe sécurité Garda senc, se terminera le 31 décembre 2016.

Un appel d'offres public a été lancé le 5 octobre 2016 par le Service de l'approvisionnement selon les documents préparés en collaboration avec l'arrondissement, afin d'octroyer un nouveau contrat pour le service de gardiennage relativement aux besoins de surveillance et de prévention d'événements malencontreux qui pourraient survenir dans les bâtiments et sur les sites de l'arrondissement, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Recommandation numéro D1160512002 en date du 30 septembre 2016 (2160512002) : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le service de gardiennage pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 16-15444.

DESCRIPTION

À la suite de l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement recommande à l'arrondissement d'octroyer le contrat à la compagnie NEPTUNE SECURITY SERVICES INC, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de gardiennage pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres 16-15444, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au au 31 décembre 2021, au montant total de 1 423 965,38 \$.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

Le montant total du contrat a été calculé sur une base de 5 ans pour une quantité approximative de 50 000 heures de surveillance à la mairie et à la bibliothèque et de 20 rondes par semaine (5 200 rondes) sur le site des ateliers municipaux.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation du coût pour le service de gardiennage et de ronde pour le années 2017 à 2021 prend en compte une augmentation probable de 2 % du coût du service basé sur les règles du décret des agents de sécurité et l'IPC.

L'estimation du coût du contrat était de 1 559 844 \$. L'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire et l'estimation du responsable du dossier est de 135 879 \$, soit une différence de -8,71 %.

Pour l'année 2017, la dépense totale de 284 793,08 \$ sera répartie comme suit :

Mairie d'arrondissement - Montant total 218 054,69 \$ (Crédit 199 112,99 \$)

Entité	Source	Centre resp.	activité	Objet	Ss-obj	Inter	Projet	Autre	Cat.act	Futur
2432	0010000	305109	01801	54590	014448	0000	00000	00000	00000	00000

DSA-informatique - Relation avec les citoyens et comm. - Autres services techniques - gardiennage et sécurité

Bibliothèque - Montant total 30 866,19 \$ (Crédit 28 184,94 \$)

Entité	Source	Centre resp.	activité	Objet	Ss-obj	Inter	Projet	Autre	Cat.act	Futur
2432	0010000	305109	07231	54590	014448	0000	00000	00000	00000	00000

DSA-informatique - Bibliothèque - Autres services techniques - gardiennage et sécurité

Ateliers municipaux - Montant total 35 872,20 \$ (Crédit 32 756,10 \$)

Entité	Source	Centre resp.	activité	Objet	Ss-obj	Inter	Projet	Autre	Cat.act	Futur
2432	0010000	305120	009009	54590	014448	0000	00000	00000	00000	00000

DSA- Bâtiments - Soutien matériel et technique - gardiennage et sécurité

Des demandes d'achat seront produites en début janvier 2017 afin d'engager les sommes requises dans la bonne année financière.

Un virement budgétaire sera requis au budget 2017 afin d'assurer le financement du contrat. Ce document sera joint sous l'intervention des ressources financières.

Également, pour les années subséquentes, des demandes d'achat annuelles seront produites. Les montants des années 2018 et suivantes seront ajustés selon les clauses d'indexations prévues au contrat.

Les montants prévus au contrat avant indexation pour les années subséquentes sont les suivants;

Activités	2018	2019	2020	2021
Mairie d'arrondissement	218 054.69\$	218 054.69\$	218 054.69\$	218 054.69\$
Bibliothèque	30 866.19\$	30 866.19\$	30 866.19\$	30 866.19\$
Ateliers municipaux	35 872.20\$	35 872.20\$	35 872.20\$	35 872.20\$
Total	284 793.08\$	284 793.08\$	284 793.08\$	284 793.08\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1^{er} janvier 2017

Fin du contrat : 31 décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques LALONDE
C/d informatique <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-22

Sylvie A BRUNET
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1163561005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Services de remorquage pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 - Appel d'offres numéro 16-15650 - LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. - 86 231,25 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à la compagnie LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990). INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de remorquage pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018, appel d'offres numéro 16-15650, selon les prix unitaires soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 86 231,25 \$. Ce contrat prévoit une possibilité de trois renouvellements d'une durée d'une saison hivernale chacun, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-24 10:54

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163561005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Services de remorquage pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 - Appel d'offres numéro 16-15650 - LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. - 86 231,25 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque hiver, l'arrondissement de Saint-Léonard a besoin de louer auprès d'une entreprise privée des dépanneuses avec opérateurs qui sont utilisées lors des opérations de déneigement réalisées par le personnel de l'arrondissement. Le mandat consiste à déplacer les véhicules qui sont laissés en infraction sur la voie publique et qui nuisent aux opérations de déneigement.

À cet effet, l'arrondissement a participé à un appel d'offres public conjointement avec huit autres arrondissements lancé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal selon les documents qu'il a préparés avec la participation de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la suite de l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement recommande à l'arrondissement d'accepter la soumission de la compagnie LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de remorquage pour les opérations de déneigement des saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018, appel d'offres 16-15650, d'un montant total de 86 231,25 \$. À la fin du contrat, l'arrondissement aura la possibilité de prolonger le contrat trois fois, d'une saison hivernale supplémentaire chaque fois. Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Il est requis d'octroyer ce contrat afin de pouvoir remorquer des véhicules pendant les opérations de chargement de la neige.

Les travaux étaient estimés à 80 482,50 \$ (taxes incluses). L'écart entre le prix de la plus basse soumission et de l'estimation est de + 5 748,75 \$, soit une différence de + 6,67 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense annuelle prévue équivaut à 250 heures d'utilisation pour chaque dépanneuse (62,5 heures pour novembre et décembre et 187,5 heures pour janvier, février, mars et avril).

Le montant total de 86 231,25 \$ pour l'appel d'offres numéro 16-15650 doit être imputé et réparti de la façon suivante :

Année Crédit Contrat Provenance

2016 9 842,58 \$ 10 778,91 \$ Budget d'opération
2017 39 370,31 \$ 43 115,62 \$ Budget d'opération
2018 29 527,74 \$ 32 336,72 \$ Budget d'opération

Les montants ci-dessus seront imputés au poste budgétaire suivant :

2432.001000.305126.03121.54590.014451.0000 - SLD-Voirie - Déblaiement et chargement de la neige - Autres services techniques - Remorquage

Avant chaque saison de déneigement, les prix unitaires du contrat seront révisés en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) comme indiqué dans le cahier des charges.

Les crédits pour l'année 2016-17 ont été réservés par la demande d'achat n° 467696.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : le 5 décembre 2016
Début du mandat : le 6 décembre 2016
Fin du mandat : le 30 avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chef de division - Études techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-18

Daniel FLEURY
Directeur des travaux publics - Saint-Léonard



Dossier # : 1164871039

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Services professionnels dans l'élaboration d'une étude de planification en urbanisme - Contrat numéro SP-118 - AGENCE DE PLANIFICATION URBAINE ET RÉGIONALE (APUR) INC. - 41 391 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à la compagnie AGENCE DE PLANIFICATION URBAINE ET RÉGIONALE (APUR) INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels dans l'élaboration d'une étude de planification en urbanisme, contrat numéro SP-118, au montant total de 41 391 \$.

D'autoriser le virement budgétaire et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-24 10:56

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164871039

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Services professionnels dans l'élaboration d'une étude de planification en urbanisme - Contrat numéro SP-118 - AGENCE DE PLANIFICATION URBAINE ET RÉGIONALE (APUR) INC. - 41 391 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel fait suite à l'appel d'offres sur invitation lancé le 6 septembre 2016 afin d'obtenir des offres pour des services professionnels en urbanisme dans le but de concevoir une étude de planification en urbanisme pour les secteurs clés de l'arrondissement ainsi que les terrains identifiés à construire ou à transformer.

En effet, le chapitre d'arrondissement de l'arrondissement Saint-Léonard, partie intégrante du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, est entré en vigueur en août 2005. Trois secteurs étaient identifiés comme étant sujets à une planification détaillée devant être réalisée. Considérant la pression économique exercée sur ces derniers ainsi que sur les terrains identifiés à construire ou à transformer au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029), l'arrondissement juge opportun de se doter d'une planification visant les éléments suivants :

- la rue Jean-Talon
- les abords de l'autoroute métropolitaine
- les secteurs industriels
- les terrains identifiés à construire et à transformer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 13 0252 en date du 6 septembre 2016 (1164871032) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour les services professionnels dans l'élaboration d'une étude de planification en urbanisme - Contrat numéro SP-118.

DESCRIPTION

Ce dossier donne suite à un appel d'offres sur invitation où six (6) firmes ont été invitées à déposer une offre de service alors que cinq (5) d'entre elles ont répondu en déposant une soumission à l'arrondissement le 3 novembre 2016.

Chacune des soumissions a été analysée par le comité de sélection réuni à cette fin en ayant recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur divers critères relatifs au mandat proposé. Le comité de sélection qui s'est réuni le 14 novembre

2016 a procédé, dans un premier temps, à l'analyse des soumissions relativement aux critères exigés dans la grille d'évaluation. Quatre (4) des firmes ont obtenu un pointage supérieur à 70 points au résultat intérimaire et leurs enveloppes contenant les prix ont été ouvertes afin de procéder à l'application de la formule déterminant le pointage final. Une (1) firme n'a toutefois pas obtenu un pointage supérieur à 70 points. Il s'agit de la firme Convercité. Son enveloppe, contenant la formule de soumission avec les prix, n'a pas été ouverte et lui sera retournée. Pour ce qui est des quatre (4) autres firmes, le résultat de l'analyse est le suivant :

Rang	Firme	Pointage intérimaire (/100)	Montant de l'offre (taxes incluses)	Pointage final
1	Agence de planification urbaine et régionale (APUR) inc	73,5	41 391 \$	29,8374
2	BC2 Groupe conseil inc	87,5	54 498,15 \$	25,2302
3	AECOM Consultants inc	84	59 649,03 \$	22,4647
4	Lemay Co inc	83	74 618,78 \$	17,8239

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1). L'entreprise n'a pas à détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers. Une vérification au registre de l'Autorité des marchés financiers confirme que l'entreprise AGENCE DE PLANIFICATION URBAINE ET RÉGIONALE (APUR) INC., le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, ne détient pas une telle attestation.

L'entreprise AGENCE DE PLANIFICATION URBAINE ET RÉGIONALE (APUR) INC n'est pas non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Le comité de sélection recommande d'octroyer le contrat à la compagnie AGENCE DE PLANIFICATION URBAINE ET RÉGIONALE (APUR) INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels dans l'élaboration d'une étude de planification en urbanisme, contrat numéro SP-118, pour un montant de 41 391 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite élaborer une vision d'ensemble afin d'orienter le développement de ses secteurs clés en faisant ressortir les grands enjeux d'aménagement et de développement, les orientations en découlant ainsi que des objectifs réalistes. L'exercice devra ainsi assurer une cohérence entre les diverses interventions sur le territoire et les multiples documents de planification déjà existants vers un encadrement réfléchi des projets de développement du territoire. Pour ce faire, une consolidation des éléments phares de ces documents sera nécessaire de même que l'identification de nouveaux enjeux et la mise en commun des enjeux déjà répertoriés tels que : la densification, l'équilibre entre développement et conservation, l'évolution de la démographie, la rareté des terrains disponibles et la pression sur les secteurs propices au développement. Enfin, l'exercice devra permettre de cibler les interventions prioritaires à mettre en place pour les secteurs visés et encadrer leur développement à l'aide de balises d'aménagement. Ainsi, l'arrondissement sera mieux outillé pour apporter, ensuite, des modifications à sa réglementation d'urbanisme.

Pour ce faire, le mandat comprend trois grandes étapes:

Rapport d'étape 1 : portrait et diagnostic de la situation actuelle

Dans un premier temps, l'adjudicataire analysera l'ensemble des données et de l'information sur le territoire d'intervention. Il aura aussi à rencontrer les responsables de l'arrondissement de Saint-Léonard (DAUSE) afin de dégager un consensus sur les grandes caractéristiques des secteurs visés et les principales problématiques influençant leur développement. Les problématiques ainsi identifiées feront l'objet d'une analyse plus approfondie dans les étapes subséquentes du mandat. L'objectif de cette démarche est de réaliser une analyse des forces, faiblesses, opportunités et contraintes des secteurs visés en lien avec leur développement immobilier.

Résumé de la démarche et des produits livrables devant être effectués par l'adjudicataire (rapport d'étape 1)

- Visite du territoire;
- Rencontre de démarrage avec le comité de travail. L'ensemble des documents à fournir à l'adjudicataire seront remis lors de cette rencontre;
- Rencontres de coordination ponctuelles avec les personnes ressources à l'arrondissement
- Relevé photographique afin d'illustrer les forces, faiblesses, opportunités et contraintes;
- Rencontre de présentation du rapport d'étape 1.
- Portrait sociodémographique cartographique et une synthèse des divers outils de planification existants affectant les secteurs et terrains identifiés;
- Analyse du potentiel immobilier des secteurs et terrains identifiés;
- Grille d'analyse des forces, faiblesses, opportunités et contraintes des secteurs identifiés selon les grandes thématiques de l'aménagement, les usages, la desserte en services publics et privés, le développement durable, la mobilité et les transports et la sécurité. Les critères d'analyse seront proposés par l'adjudicataire;

Rapport d'étape 2 : Proposition de la vision, des orientations, des grands objectifs et des initiatives structurantes

Résumé de la démarche et des produits livrables devant être effectués par l'adjudicataire (rapport d'étape 2)

- À l'aide du portrait et du diagnostic (rapport d'étape 1), proposer une vision d'ensemble, des orientations et des grands objectifs pour le développement des secteurs et des terrains stratégiques identifiés;
- Tenir une session de travail avec le groupe de travail DAUSE dont l'objectif est de valider et de bonifier la vision d'avenir (horizon 2030) et les grandes orientations pour le territoire visé. Cette réunion de travail aura aussi pour objectif d'esquisser les secteurs d'intervention prioritaires et les initiatives structurantes ciblées;
- Proposer une liste d'interventions et d'initiatives structurantes ciblées répondant aux forces, faiblesses, opportunités et contraintes (grandes problématiques) identifiées à l'étape 1 et s'inscrivant dans la vision retenue;
- Rencontre avec le groupe de travail DAUSE pour le dépôt du rapport d'étape 2 portant sur la vision d'ensemble et les grandes orientations.
- Des plans schématiques ou cartes des secteurs visés illustrant la vision territoriale, les orientations, les objectifs et les initiatives structurantes;
- Toute autre illustration pertinente de la vision, des orientations, des objectifs et des initiatives structurantes proposés.

Rapport final : Balises d'aménagement et recommandations finales

Le rapport final et les plans finaux sont préparés à partir des rapports d'étape 1 et 2

intégrant les commentaires du groupe de travail DAUSE.

Résumé de la démarche et des produits livrables devant être effectués par l'adjudicataire (rapport d'étape final)

- Choisir et documenter les balises d'aménagement qui auront un impact mesurable sur le potentiel de développement des secteurs et terrains visés;
- Calculer le potentiel immobilier par usages pour chacun des secteurs et/ou des terrains, le coût des aménagements publics (ordre de grandeur), établir le calendrier ainsi que les défis de réalisation;
- Établir les conditions de succès et les étapes de réalisation des initiatives structurantes;
- Réaliser tout document, sous forme visuelle, permettant la synthèse des éléments étudiés (cartes, tableaux, etc...).
- 10 copies papier du rapport final consolidé à la suite des commentaires émis par le groupe de travail DAUSE;
- Un fichier numérique du rapport final (Versions Microsoft Word et PDF) et des plans, schémas et cartes finaux tels qu'imprimés. Le fichier numérique des illustrations inclut les documents en format d'origine et PDF (haute, moyenne et basse résolution);
- Les conclusions des rapports 1 et 2 ainsi que les balises d'aménagement et les recommandations finales constituent le rapport final.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de **41 391 \$ taxes incluses** sera imputé sous le poste budgétaire suivant :

2432.0010000.305106.06101.54390.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (DAUSE - Aménagement du territoire, réglementation et zonage - Autres honoraires professionnels)

La somme de **41 391 \$ taxes incluses** sera engagée par l'entremise d'une demande d'achat à faire en janvier 2017 lorsque les budgets 2017 seront disponibles dans le système SIMON.

Un virement de budget sera fait en 2017 pour la somme demandée. Le détail des informations financières est présenté sous l'intervention des services administratifs de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du mandat de services professionnels	5 décembre 2016
Rencontre de démarrage	12 décembre 2016 (ou avant)

Dépôt du rapport d'étape 1	Début février 2017
Dépôt du rapport d'étape 2	Début mars 2017
Dépôt du rapport final	31 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude LAFOND, Saint-Léonard

Lecture :

Marie-Claude LAFOND, 21 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason JALBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1160512037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Services professionnels de médecin consultant à l'arrondissement - DOCTEUR LUCIE PAQUETTE L'ÉCUYER - 29 500 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octoyer un contrat à DOCTEUR LUCIE PAQUETTE L'ÉCUYER, membre de la corporation des médecins du Québec, pour des services professionnels de médecin consultant à l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, au montant total de 29 500 \$ et d'approuver la convention à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-24 11:01

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160512037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Services professionnels de médecin consultant à l'arrondissement - DOCTEUR LUCIE PAQUETTE L'ÉCUYER - 29 500 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Saint-Léonard se dote depuis plusieurs années d'un médecin afin de lui fournir toute l'expertise nécessaire au suivi rigoureux et optimal des dossiers d'absences du travail, et ce, pour des motifs personnels ou pour des motifs d'accidents du travail. Docteur Lucie Paquette L'Écuyer assure une présence d'une demi-journée par semaine à l'arrondissement de Saint-Léonard. À titre de médecin désigné, elle fournit ses opinions, avis et diagnostics concernant toute absence due à la maladie, ou à un accident de travail, ou sur tout autre dossier soumis par l'arrondissement de Saint-Léonard. Elle réalise également les examens médicaux de pré-embauche pour certaines catégories d'employés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0339, datée du 7 décembre 2015 (1150512028) - Mandat à docteur Lucie Paquette L'Écuyer, membre de la corporation des médecins du Québec - Services de médecin consultant à l'arrondissement du 1er janvier au 31 décembre 2016 - 29 500 \$.

DESCRIPTION

L'assistance professionnelle d'un médecin désigné de l'employeur permet une saine gestion des dossiers d'accidents du travail et favorise le contrôle judicieux des coûts importants liés à ceux-ci.

JUSTIFICATION

Pour les services professionnels qui ne peuvent être rendus que par un médecin, un contrat de gré à gré peut être octroyé en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 27 du Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels.

Ayant oeuvrée depuis quelques années à titre de médecin désigné à l'arrondissement de Saint-Léonard, Docteur Lucie Paquette L'Écuyer connaît l'historique des dossiers médicaux ainsi que les particularités de l'arrondissement. Par conséquent, il est recommandé d'octroyer le mandat de services de médecin consultant à l'arrondissement de Saint-Léonard à Docteur Lucie Paquette L'Écuyer et d'approuver la convention à cet effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une demande d'achat d'un montant maximal de 29 500 \$ taxes incluses sera préparée en 2017.

Les fonds nécessaires sont prévus au budget 2017.

La dépense sera imputée au poste budgétaire

2432.0010000.305112.01601.54305.014212.0000.000000.000000.00000.00000

(Honoraires professionnels - ressources humaines et relations de travail - expertises médicales)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 1er janvier au 31 décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy-Ann BEAUDOIN
C/d ress.hum.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-16

Sylvie A BRUNET
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1163693006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroi de contrat - Programme de réfection routière 2016 - Phase I - Contrat numéro 102-150 - DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. - 5 109 145,11 \$.

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé le 2 mai 2016, par la résolution numéro CA16 13 0113, à la compagnie DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC., pour le programme de réfection routière 2016, Phase I, contrat numéro 102-150, au montant total de 5 109 145,11 \$;

ATTENDU QUE le financement des travaux pour les rues locales de ce contrat était effectué par un règlement d'emprunt adopté par l'arrondissement;

ATTENDU des analyses financières démontrant des économies importantes au budget de fonctionnement 2016 de l'arrondissement;

ATTENDU la possibilité de réduire le financement par règlement d'emprunt pour les travaux effectués sur les rues locales de ce contrat par un paiement au comptant d'une partie de ceux-ci.

IL EST RECOMMANDÉ :

De modifier l'imputation de la dépense pour les travaux effectués sur les rues locales du contrat octroyé à la compagnie DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC., pour le programme de réfection routière 2016, Phase I, contrat numéro 102-150, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda du dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-22 08:24

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1163693006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroi de contrat - Programme de réfection routière 2016 - Phase I - Contrat numéro 102-150 - DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. - 5 109 145,11 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Suite aux analyses financières démontrant des économies importantes au budget de fonctionnement 2016 de l'arrondissement, il a été décidé de réduire le financement par emprunt pour la partie locale du contrat numéro 102-150 par un paiement au comptant d'une partie des travaux.
En effet, une somme de 800 000\$ en provenance d'économies diverses au budget de fonctionnement sera affecté à la section réfection de rues financée localement.

Le présent ajustement est conforme à la volonté de la Ville de Montréal de réduire son endettement et de financer au comptant ses immobilisations.

Aspect financier

L'imputation originale était la suivante;

Réfection des rues:

Provenance: Emprunt autorisé par le règlement 2219 (entité SIMON : 3216219)

Imputation: Réfection des rues 2016

Projet Sous-projet Crédit Contrat

55718 1655718001 2 096 630,58 \$ 2 296 083,82 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216219	801250	03103	57201	000000	0000	159476	00000	17025	00000

Suite à l'approbation du dossier, la modification de financement au réel sera la suivante;

6432.9500998.801250.03103.57201.000000.0000.159476.000000.17025.00000: 800
000\$ DT
6432.3216219.801250.03103.57201.000000.0000.159476.000000.17025.00000: 800
000\$ CT

Le financement corrigé sera donc le suivant

Provenance: Emprunt autorisé par le règlement 2219 (source SIMON : 3216219)

Imputation: Réfection des rues 2016

Projet Sous-projet Crédit Contrat

55718 1655718001 1 296 630,58 \$ 1 419 979.52 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216219	801250	03103	57201	000000	0000	159476	00000	17025	00000

Provenance: Financement au comptant : Source SIMON 9500998

Imputation: Réfection des rues 2016

Projet Sous-projet Crédit Contrat

55718 1655718001 800 000.00 \$ 876 104.30 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	9500998	801250	03103	57201	000000	0000	159476	00000	17025	00000

Le détail des informations financières requises pour la modification du financement est présenté sous l'intervention des services administratifs de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller(ere) en gestion des ressources financières

IDENTIFICATION

Dossier # :1163693006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroi de contrat - Programme de réfection routière 2016 - Phase I - Contrat numéro 102-150 - DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. - 5 109 145,11 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR) 2016 de l'arrondissement de Saint-Léonard, un appel d'offres public a été lancé afin d'obtenir des soumissions pour le contrat mentionné en rubrique.

La construction de ces rues inclut la réfection de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage (réseau souterrain et nouveaux lampadaires). La construction de ces rues est financée conjointement par l'arrondissement et le Service des Infrastructures, Voirie et Transport (SIVT).

La rue du réseau artériel faisant partie du contrat numéro 102-150 est la suivante :

Secteur est

Rue De À

Lavoisier Lacordaire Albanel

Les rues locales faisant partie du contrat numéro 102-150 sont les suivantes :

Secteur est

Rue De À

Coulanges Honoré-Mercier Lavoisier
 Louisiane Couture Honoré-Mercier

Secteur ouest

Rue De À

Barbeau Rimbaud Rimbaud
 Choquette Jean-Rivard Frégault
 Émile-Nelligan Lavoisier Viau
 Valéry Viau Nevers

Le choix des rues a préalablement été approuvé par les membres de la Commission des travaux publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée numéro DA163693004 en date du 11 avril 2016 (2163693004) - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics pour le Programme de réfection routière 2016 - Phases I et 2 - Contrats numéro 102-150 et numéro 102-151.

Décision déléguée numéro D1163693003 en date du 25 février 2016 (2163693003) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le Programme de réfection routière 2016 - Phase I - Contrat numéro 102-150.

Résolution CA15 13 0290 en date du 2 novembre 2015 (1153693008) - Offrir au conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la conception et la réalisation des projets de réfection routière sur le boulevard Lavoisier ainsi que sur les rues Antonio-Dagenais et Villeray.

DESCRIPTION

Cet appel d'offres a été lancé le 15 mars 2016. Quinze (15) compagnies se sont procuré les documents de soumission. Neuf (9) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture le 31 mars 2016. Les entreprises suivantes ont déposé une proposition. Voici le résultat de l'analyse des soumissions :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Conformité
Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.	5 109 145,11 \$	Conforme
Groupe TNT inc.	5 178 304,24 \$	Conforme
Pavages Métropolitain inc.	5 274 103,56 \$	Conforme
Charex inc.	5 298 547,57 \$	Conforme
Les Constructions et pavage Jeskar inc.	5 508 380,22 \$ *	Conforme
Eurovia Québec Construction inc.	5 518 515,44 \$	Conforme
Construction Soter inc.	5 568 820,45 \$	Conforme
Les Entreprises de construction Ventec inc.	5 842 333,61 \$	Conforme
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	6 352 589,79 \$ *	Conforme

* Erreurs cléricales corrigées

Les neuf (9) soumissions sont conformes.

Nous recommandons que le contrat numéro 102-150 « Programme de réfection routière 2016 - Phase I » soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC., pour un montant de 5 109 145,11 \$, taxes incluses.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres.

Toute entreprise partie à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement au présent contrat pour des travaux de même nature et dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 \$ doit posséder une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers.

La compagnie DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. a obtenu son autorisation de conclure un contrat public de l'Autorité des marchés financiers le 28 mai 2013.

De plus, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc. n'est pas non plus rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Les coordonnées du soumissionnaire retenu sont les suivantes :

Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc.
26, rue Saulnier
Laval (Québec) H7M 1S8

- En 2015, le contrat pour les travaux du Programme de réfection routière 2015 a été accordé à la compagnie Construction Soter inc., pour un montant total de 2 468 943,84 \$.

Les résultats de l'appel d'offres pour le Programme de réfection routière 2015, contrat numéro 102-146 sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Construction Soter inc.	2 468 943,84 \$
Les Constructions et pavage Jeskar inc.	2 569 907,42 \$
Groupe TNT inc.	2 586 080,94 \$
Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	2 624 345,77 \$
Pavages Métropolitain inc.	2 729 677,91 \$
Eurovia Québec Construction inc.	2 821 799,92 \$
Les Entreprises de construction Ventec inc.	3 072 979,95 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	3 405 338,29 \$

- En 2015, le contrat pour les travaux du Programme de réfection routière 2015, Phase II a été accordé à la compagnie Groupe TNT inc., pour un montant total de 1 475 475,90 \$.

Les résultats de l'appel d'offres pour le Programme de réfection routière 2015, Phase II, contrat numéro 102-149 sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Groupe TNT inc.	1 475 475,90 \$
Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	1 523 858,53 \$
Construction Soter inc.	1 528 828,32 \$
Les Constructions et pavage Jeskar inc.	1 589 808,84 \$
Eurovia Québec Construction inc.	1 615 667,68 \$
Construction Bau-Val inc.	1 691 771,54 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 836 561,79 \$
Les Excavations Payette Ltée	1 884 423,00 \$

JUSTIFICATION

Ces dépenses sont requises afin de mener à terme la programmation proposée du PRR 2016.

Les travaux étaient estimés à 5 175 000 \$. L'écart entre le montant soumis et l'estimation est de - 65 854,89 \$, soit une différence de - 1,3 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de 5 109 145,11 \$ pour le contrat 102-150 doit être imputé de la façon suivante :

CORPORATIF: Réfection des rues et des trottoirs

Les dépenses imputables au corporatif sont celles correspondant à la réfection de chaussée et trottoirs de certaines rues locales du Programme de réfection du réseau routier local ainsi que celles du Programme de réfection d'artères (volet PRR artériel II). Il est à noter que l'arrondissement a scindé en deux appels d'offres (contrats 102-150 et 102-151) les travaux de construction des rues de ces deux programmes de financement. L'octroi du contrat numéro 102-151 sera fait à partir du sommaire décisionnel 1165910004.

En ce qui concerne le Programme de réfection du réseau routier local, une dépense de 981 311,33 \$, taxes incluses, (soit 896 068,04 \$ net de ristourne) (chaussée et trottoirs de la rue Choquette, section de trottoirs et contingences) sera assumée par le SIVT. Ce montant se répartit en 705 722,00 \$ pour la chaussée, en 264 091,83 \$ pour les trottoirs et en 11 497,50 \$ pour les sections de trottoirs (taxes et contingences incluses). Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des Finances.

En ce qui concerne le Programme de réfection d'artères (volet PRR artériel II) une dépense de 1 060 321,24 \$, taxes incluses, (soit 968 214,62 \$ net de ristourne) (chaussée, trottoirs et contingences du boulevard Lavoisier) sera assumée par le SIVT . Ce montant se répartit en 878 092,76 \$ pour la chaussée et en 182 228,48 \$ pour les trottoirs (taxes et contingences incluses). Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des Finances.

ARRONDISSEMENT: Réfection des rues, de l'éclairage de rue et des sections de trottoirs

Une dépense de 3 067 512,54 \$, taxes incluses, (2 801 047,82 \$, taxes nettes, incluant contingences) sera assumée par l'arrondissement de Saint-Léonard et sera répartie comme suit :

Réfection des rues:

Provenance: Emprunt autorisé par le règlement 2219 (entité SIMON : 3216219)

Imputation: Réfection des rues 2016

Projet Sous-projet Crédit Contrat

55718 1655718001 2 096 630,58 \$ 2 296 083,82 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
--------	--------	--------------	----------	-------	----------	-------	--------	-------	-----------	-------

6432	3216219	801250	03103	57201	000000	0000	159476	00000	17025	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	-------	-------	-------

Réfection des sections de trottoirs:

Provenance: Emprunt autorisé par le règlement 2219 (entité SIMON : 3216219)

Imputation: Réfection de trottoirs 2016

Projet Sous-projet Crédit Contrat

55718 1655718002 31 347,15 \$ 34 329,21 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216219	801250	03107	57201	000000	0000	159477	00000	17030	00000

Réfection de l'éclairage de rue:

Provenance: Emprunt autorisé par le règlement 2219 (entité SIMON : 3216219)

Imputation: Réfection de l'éclairage de rue 2016

Projet Sous-projet Crédit Contrat

55718 1655718003 673 070,10 \$ 737 099,51 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216219	801250	03141	57201	000000	0000	159478	00000	19010	00000

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 436013.

Le budget est disponible au programme triennal d'immobilisations. Toutefois, il y a lieu de faire un virement entre sous-projets tel que présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 24 mai 2016

Fin des travaux : 31 août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été incluse dans les documents d'appel d'offres pour le contrat numéro 102-150.

L'adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes, il a bien fourni son attestation de revenu Québec et il a remis à l'arrondissement une copie de son autorisation de conclure des contrats et sous-contrats publics émise par l'Autorité des marchés financiers du Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 25 avril 2016

Jean-François MARCHAND, 20 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chargé de projets - Études techniques

ENDOSSÉ PAR

Daniel FLEURY
Directeur DTP

Le : 2016-04-07



Dossier # : 1161602021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière de 1 000 \$ à chacun des deux organismes suivants : Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge canadienne.

Accorder une aide financière de 1 000 \$ à chacun des deux organismes suivants : Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge canadienne - division du Québec. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-24 14:07

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161602021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière de 1 000 \$ à chacun des deux organismes suivants : Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge canadienne.

CONTENU

CONTEXTE

Pour leur campagne de souscription annuelle, Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge canadienne - division du Québec sollicitent la générosité de l'arrondissement. La campagne annuelle de Centraide est la plus grande manifestation de solidarité envers les personnes en difficulté du Grand Montréal. À travers elle, Centraide vise à rejoindre, à sensibiliser, à mobiliser et à solliciter le plus grand nombre de personnes possible pour appuyer les initiatives des organismes qui font un travail remarquable dans leur quartier ou localité pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. À cet effet, Centraide appuie cinq (5) organismes de Saint-Léonard, soit le Centre des Aînés du Réseau d'entraide, Concertation Saint-Léonard, la Maison de la famille, la Table Ronde de Saint-Léonard et le Regroupement interculturel de Saint-Léonard. Ces organismes aident des individus et des familles à sortir de la pauvreté et de l'exclusion.

Chaque don à Centraide représente un levier puisqu'il s'ajoute à des milliers d'autres dons, aux investissements d'autres partenaires sociaux et à l'engagement de milliers de bénévoles. Il est investi auprès d'un réseau d'organismes, là où les besoins sont les plus importants, et de manière à avoir le plus grand impact dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Dans le Grand Montréal, une personne sur sept reçoit l'aide d'un organisme appuyé par Centraide. La campagne annuelle a lieu chaque année du mois de septembre au mois de décembre.

L'arrondissement de Saint-Léonard et la Croix-Rouge ont signé un protocole d'entente en cas de mesures d'urgence, pour venir en aide aux citoyens de Saint-Léonard. Notamment, en mars 2015, lors d'un incendie dans un immeuble de la rue Bélanger, la Croix-Rouge est intervenue pour secourir les résidents de Saint-Léonard.

La Croix-Rouge canadienne est au service des collectivités d'un bout à l'autre du pays et leur tend une main secourable par le biais d'une vaste gamme de programmes et de services. Par ses nombreux champs d'action – notamment les interventions à la suite d'inondations, d'ouragans ou d'incendies résidentiels ainsi que divers programmes en matière de santé, de sécurité aquatique et de secourisme – la Croix-Rouge canadienne et son équipe de bénévoles dévoués jouent un rôle indispensable auprès des Canadiens lorsque ceux-ci ont besoin d'aide. La Croix-Rouge canadienne a des principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance, de volontariat, d'unité et

d'universalité qui guident tous leurs programmes et activités. Ces principes leur permettent de venir en aide immédiatement à ceux qui sont dans le besoin, sans distinction de race, d'appartenance politique, de religion, de condition sociale ou de culture.

Lors de la réunion de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social du 14 novembre dernier, les membres de la Commission ont recommandé de verser une somme de 1 000 \$ à chacun des organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA15 13 0296 en date du 2 novembre 2015 (1154227014) : Accorder une aide financière de 1 000 \$ à chacun des deux organismes suivants: Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge canadienne - division du Québec.

Résolution CA14 13 0366 en date du 1er décembre 2014 (1144227012) : Accorder une aide financière de 1 000 \$ à chacun des deux organismes suivants: Centraide du Grand Montréal et la Croix-Rouge canadienne - division du Québec.

DESCRIPTION

Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1B6
514 288-1261

La Société Canadienne de la Croix-Rouge
Division du Québec centre administratif
Bureau territorial - Montréal
6, Place du Commerce
Verdun (Québec) H3E 1P4
514 362-2930

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants de 1 000 \$ pour Centraide du Grand Montréal et de 1000 \$ pour la Société Canadienne de la Croix-Rouge sont imputables au poste budgétaire suivant : 2432.0010000.305103.07001.61900.016491.0000.00000.00000.00000. - Contributions à des organismes - dons et souscriptions de la Direction des loisirs, de la culture et des communications.

Demande d'achat Simon pour Centraide : **467390**

Demande d'achat Simon pour la Croix-Rouge canadienne - division du Québec : **467397**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 15 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ismael SOUGOU
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Nathalie H HÉBERT
Directrice

Le : 2016-11-16



Dossier # : 1161602020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du Bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2017.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du Bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-24 14:08

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161602020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du Bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Une fois de plus cette année, l'arrondissement a la préoccupation de favoriser la participation active des organismes communautaires de son territoire. De plus, l'arrondissement reconnaît les grands besoins que nécessite une clientèle avec des besoins particuliers tels que la clientèle desservie par le Club du Bonheur. L'arrondissement, en regard de cette orientation, appui le déploiement de la mission de cet organisme. Il est convenu dans les règles d'encadrement de soutien de la *Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard*, qu'à l'occasion, l'arrondissement peut soutenir financièrement un organisme. C'est donc dans cette perspective que l'arrondissement veut soutenir les initiatives mises en place par cet organisme engagé dans des actions d'accessibilité universelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0344 en date du 7 décembre 2015 (1151602014) : Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du Bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2016.

Résolution numéro CA14 13 0364 en date du 1^{er} décembre 2014 (1143309020) : Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du Bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2015.

DESCRIPTION

Le Club du Bonheur de Saint-Léonard organise des activités destinées pour la clientèle des personnes handicapées intellectuelles et physiques. La programmation du Club du Bonheur, destinée aux adultes, se déroule sur 35 semaines le dimanche, de 13 h à 17 h 30, au pavillon Wilfrid-Bastien. En moyenne, de 25 à 30 personnes participent aux activités. Les animateurs planifient des activités récréatives de bricolage, et à l'occasion, des sorties qui permettent aux participants d'améliorer leur motricité et de socialiser avec leurs pairs. Cette clientèle nécessite un accompagnement personnalisé et pour ce faire, un encadrement des bénévoles est nécessaire.

JUSTIFICATION

Le loisir organisé est considéré comme un indicateur fiable du niveau de qualité de vie qu'une collectivité peut offrir à ses membres. Ainsi, l'apport bénéfique du loisir public sur le bien-être d'une communauté et l'ensemble de ses membres est maintenant reconnu. Les personnes handicapées sont aussi des citoyens à part entière qui ont le droit et le besoin de participer à des activités de loisir dans leur milieu de vie. La Direction des loisirs, de la culture et des communications (DLCC) travaille de concert avec l'organisme afin de le soutenir et de suggérer des pistes d'actions pour consolider l'offre de service offert à cette clientèle. C'est donc dans cette perspective que l'Arrondissement veut soutenir les initiatives mises en place par les organismes engagés dans des actions d'accessibilité universelle. La contribution d'un montant de 6 500 \$ aidera l'organisme à payer une partie des salaires des animateurs pour les 35 semaines de leur programmation.

Reddition de compte

Durant l'année 2016, il y a eu trois rencontres du conseil d'administration (CA) de cet organisme ainsi que son assemblée générale.

Un représentant de l'arrondissement a assisté à deux de ces rencontres, ainsi qu'à celle de l'assemblée générale du 7 septembre 2016. De plus, quatre autres rencontres ont eu lieu avec la présidente afin de l'aider à faire des demandes d'aide financière (tel que le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) et le programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, volet aide en loisir. Pour l'année 2016-2017, l'organisme a reçu un financement d'un montant de 1 000 \$ du PALÎM.

De plus, des efforts ont été faits par l'organisme afin de trouver d'autres sources de financement. À cet effet, la compagnie Saputo a donné une aide financière de 5 000 \$. Cette aide financière aidera le Club du Bonheur à avoir deux animateurs chaque dimanche pour faire l'animation. Le CA travaille également très fort afin de modifier la programmation et offrir des activités plus diversifiées.

De plus, la présidente du Club du Bonheur, madame Francine Lemay, est présente aux rencontres du Comité local en accessibilité universelle afin de partager son expertise et de soutenir le développement de l'accessibilité universelle dans l'arrondissement.

Pour la contribution de 2017, il est demandé à l'organisme :

- de remettre un rapport des activités qui auront été réalisées durant l'année, les états financiers ainsi qu'un rapport des statistiques;
- de planifier deux rencontres dans l'année avec l'agente de développement, afin d'apporter du soutien au bon déroulement des activités;
- d'accueillir une responsable de secteur de la DLCC une fois par mois, le dimanche, afin d'observer les activités offertes par l'organisme et de s'assurer du bon déroulement de celles-ci.

Il est recommandé que l'arrondissement soutienne cet organisme afin d'assurer une continuité de leurs activités. Une contribution financière de 6 500 \$ les aidera à défrayer une partie du salaire d'un animateur. L'organisme devra continuer à faire des efforts afin de trouver d'autres sources de financement que celui de l'arrondissement de Saint-Léonard, car présentement le financement est fait en grande partie par la DLCC.

De plus, un représentant de la Direction des loisirs, de la culture et des communications poursuivra le travail de concert avec l'organisme le Club du Bonheur afin de les soutenir dans la recherche de fonds et suggérer des pistes d'action pour consolider l'offre de service offerte à cette clientèle.

La contribution financière sera attribuée sous réserve de la réception de statistiques de fréquentation et d'une mise à jour du cahier de bord de l'OBNL.

Lors de la rencontre du 14 novembre 2016, les membres de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social ont recommandé de soutenir l'octroi de cette aide financière pour 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une contribution financière par l'arrondissement à l'organisme le Club du Bonheur de Saint-Léonard au montant de 6 500 \$.

Poste budgétaire :

2432	0010000	305103	05803	61900	0016491	0	0	0	0	0
------	---------	--------	-------	-------	---------	---	---	---	---	---

Demande d'achat : 467120

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 16 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LABERGE
Agente de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-17

Nathalie H HÉBERT
Directrice



Dossier # : 1162242006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire - Services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation et mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro SP-99A - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.) - 45 709,68 \$.

ATTENDU QUE l'estimé du coût des travaux de rénovation et de mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi a dû être révisé à la hausse pour tenir compte d'une nouvelle enveloppe du bâtiment ainsi que du nouveau revêtement de maçonnerie suite au choix de l'isolation du bâtiment résultant de l'enlèvement de l'amiante;
ATTENDU QUE les honoraires professionnels doivent être ajustés sur les coûts estimés et réels des travaux de construction selon le contrat accordé.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant de 45 709,68 \$ à la compagnie LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.), pour un ajustement des honoraires pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation et mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi, contrat numéro SP-99A.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-30 13:41

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162242006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire - Services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation et mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro SP-99A - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.) - 45 709,68 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux d'accessibilité universelle ainsi que les travaux de revêtement extérieur du pavillon Garibaldi sont inscrits au PTI 2017 de l'arrondissement. Les travaux préparatoires qui consistent au désamiantage du pavillon ont débutés en novembre 2016 et se termineront à la mi-janvier 2017.

Un mandat a été octroyé à la firme Les architectes Labonté Marcil (S.E.N.C.) en juin 2016 à la suite d'un appel d'offres avec système de pondération et évaluation par un comité de sélection. Le concept avait déjà été élaboré mais a dû être modifié en raison d'ajout d'isolation et du changement de revêtement accordant ainsi une plus-value au bâtiment. Le coût estimé des travaux de construction doit donc être révisé à la hausse. Ainsi, un ajustement aux honoraires professionnels est requis compte tenu que selon le devis, les honoraires sont basés sur les coûts des travaux estimés et réels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA16 13 0325 en date du 7 novembre 2016 (1167421001) - Octroi de contrat - Travaux d'enlèvement de panneaux d'amiante intérieur et du crépi de ciment extérieur au pavillon Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro 300-147 - AXIOME CONSTRUCTION INC. - 80 942,40 \$.

- Résolution numéro CA16 13 0161 en date du 6 juin 2016 (1160512014) - Octroi de contrat - Services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation et mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi - Contrat numéro SP-99A - LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL (S.E.N.C.) - 117 594,13 \$.

DESCRIPTION

Des travaux de désamiantage complet du pavillon Giuseppe-Garibaldi ont été prévus préalablement aux travaux d'accessibilité universelle et de remplacement du revêtement extérieur. Or, en enlevant les panneaux d'amiante muraux situés à l'intérieur du bâtiment, l'enlèvement de l'isolation, du styromousse, devenait également obligatoire puisqu'attachée aux panneaux et compte tenu du fait que la valeur isolante du styromousse est quasi nulle.

En plus, certains problèmes de condensation ont été rencontrés dans les cages d'escaliers où de la moisissure a été observée. À la suite de l'analyse de cette situation par les architectes, et afin d'obtenir une enveloppe hautement performante, il a été privilégié d'isoler par l'extérieur du bâtiment. En effet, une isolation équivalente en efficacité par l'intérieur du bâtiment aurait exigé un important soufflement des murs, réduisant les proportions des pièces et aurait nécessité le réajustement des boîtes électriques, ce qui a été exclu dès le départ.

Une petite étude de concept a ensuite été présentée par l'architecte avec différentes options pour l'isolation extérieure. Après validation auprès de la Division de l'urbanisme quant aux options offertes par la réglementation en vigueur à l'arrondissement afin de recouvrir l'isolation qui sera maintenant giclée sur les parois existantes extérieures, il a été indiqué que seul le statu quo ou un revêtement de maçonnerie étaient acceptés. Considérant que des travaux de structure doivent être entrepris sur l'actuelle structure du bâtiment afin d'y apposer un revêtement et considérant que ce bâtiment est voué à une utilisation supralocale avec la venue du terrain de baseball synthétique, il est pertinent d'ajouter une plus value au bâtiment. La maçonnerie a donc été retenue. Ceci aura pour effet d'augmenter le coût estimé de construction et par le fait même les honoraires professionnels puisque, en plus du fait que la conception est plus complexe et que les plans et devis doivent être plus détaillés, les honoraires professionnels doivent être ajustés selon le coût des travaux estimé et réel. En ce sens, une estimation plus raffinée a été faite par les différents professionnels et un ajustement a dû être apporté à l'estimation initiale du projet. Tous ces facteurs font en sorte que le montant des honoraires doit être augmenté de 45 709,68 \$.

Il est à noter qu'un raffinement de l'estimé du projet par les professionnels a fait en sorte d'ajuster les coûts des travaux avec des prix reflétant le marché. Ainsi la répartition budgétaire des honoraires professionnels par centre de responsabilité : Accessibilité universelle (SGPI) et Revêtement extérieur et enveloppe (Arrondissement) ont dû être redistribués de façon plus équitable pour chacune des parties.

JUSTIFICATION

Les honoraires professionnels pour ce projet ont été basés selon la méthode à pourcentage, facilitant ainsi les ajustements.

Pour les travaux de construction, l'estimé révisé suite aux modifications apportées aux plans et devis à réaliser représente une différence de trente-six pour cent (36 %) d'écart avec l'estimé prévu au contrat initial. Cela se traduit par une augmentation de quarante-deux pour cent et demi (42,5 %) des honoraires professionnels prévus au contrat de services professionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat passera de 106 903,75 \$ à 152 613,43 \$, soit une majoration de 45 709,68 \$

	Prix (taxes incluses)
MONTANT DE L'OFFRE INITIALE	106 903,75 \$
MONTANT RÉVISÉ DE L'OFFRE	152 613,43 \$
ÉCART	45 709,68 \$ soit 42,75 %

VOLET 1 (ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE) - Financé entièrement par la SGPI

*** Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-006 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.**

RÉGLEMENT 15-082 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles qui va financer cet ajout, à modifier dans ton dossier.

PROJET SIMON SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

162962 1666130002 12 591,97 \$ 13 789,85 \$

VOLET 2 (REVÊTEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR) - Financé entièrement par l'arrondissement

RÉGLEMENT 2221

PROJET SIMON SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

159481 1642514001 33 320,96 \$ 36 490,79\$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216221	801250	07121	57201	000000	0000	159481	000000	22025	00000

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro** DA 468413.

Le budget est disponible au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres pour construction : janvier 2017

Ouverture des soumissions : février 2017

Octroi du contrat de construction : 6 mars 2017

Début des travaux de construction : 20 mars 2017

Fin des travaux de construction : 8 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard
Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard
Paul DE VREEZE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Isabelle LUSSIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Isabelle LUSSIER, 29 novembre 2016
Hugo A BÉLANGER, 29 novembre 2016
Nathalie H HÉBERT, 24 novembre 2016
Paul DE VREEZE, 22 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe LETENDRE
Chargée de projets / bâtiments

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services Administratifs



Dossier # : 1161602018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière de 12 116,70 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2017.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver les projets de conventions et d'accorder une aide financière de 12 116,70 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2017. Cette somme est répartie comme suit :

- 425,00 \$ au Club d'âge d'or du parc Hébert;
- 425,00 \$ au Club d'âge d'or Les Joviales de Coubertin;
- 425,00 \$ au Club d'âge d'or Sempre Uniti;
- 425,00 \$ au Club de l'âge d'or Arcobaleno;
- 425,00 \$ au Club de l'âge d'or La Molisane;
- 425,00 \$ au Club de l'âge d'or Pirandello Maschile;
- 425,00 \$ au Club de l'âge d'or Sainte-Angèle;
- 425,00 \$ au Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie-XII;
- 425,00 \$ au Club de l'âge d'or San Giuseppe;
- 484,70 \$ au Club de l'âge d'or 2000;
- 495,80 \$ au Club de l'âge d'or Foglie Verde;
- 543,90 \$ au Club de l'âge d'or Giuseppe-Garibaldi;
- 555,00 \$ au Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza;
- 640,10 \$ au Club de l'âge d'or parc Coubertin;
- 647,50 \$ au Club de l'âge d'or Sacra Famiglia;
- 662,30 \$ au Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.;
- 669,70 \$ au Club de l'âge d'or Risveglio;
- 1 176,60 \$ au Club de l'âge d'or l'Espérance;
- 1 184,00 \$ au Cercle du 3^e âge de Ste-Angèle inc.;
- 1 232,10 \$ au Club d'âge d'or parc Delorme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161602018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière de 12 116,70 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Saint-Léonard soutient les clubs de l'âge d'or sur son territoire en fournissant des ressources afin d'offrir une programmation de loisirs adaptée à la clientèle aînée du territoire. Cette contribution financière s'adresse aux organismes reconnus selon la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard, dont la programmation régulière concerne exclusivement la clientèle aînée : les clubs de l'âge d'or. Cette contribution annuelle est octroyée pour les participants des clubs de l'âge d'or résidants dans l'arrondissement de Saint-Léonard au moment de l'inscription à l'activité.

La contribution doit être utilisée afin de soutenir l'offre de services des organismes.

À la fin de chaque année, en plus de signer la convention, l'organisme doit remplir le formulaire de justification des dépenses remis par la Direction des loisirs, de la culture et des communications (DLCC), et y détailler les activités réalisées dans le cadre de cette contribution financière. Vu l'accueil positif de cette façon de faire, il est proposé d'octroyer à nouveau un montant d'argent afin de soutenir les activités sociales et récréatives des clubs de l'âge d'or.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA15 130343 en date du 7 décembre 2015 (1151602012) : Approuver les conventions et accorder une aide financière de 11 947 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2016.

- Résolution numéro CA14 130367 en date du 1^{er} décembre 2014 (1143309023) : Accorder une aide financière de 11 926 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2015.

DESCRIPTION

Chaque année, les clubs de l'âge d'or doivent remettre à l'arrondissement la liste de leurs membres. La contribution financière octroyée est revue annuellement en tenant compte du nombre de membres résidents de Saint-Léonard inscrits dans les clubs de l'âge d'or. Pour l'année 2017, le montant octroyé a été évalué à 3,70 \$/personne éligible inscrite sur les

listes de membres.

Afin d'assurer le respect du budget alloué à ce dossier et prévoyant que le budget sera sensiblement le même d'une année à l'autre, dans l'éventualité où il y aurait augmentation ou diminution du nombre d'inscriptions, le montant alloué par personne sera revu à la baisse ou à la hausse pour tenir compte du budget disponible.

En plus de fournir annuellement la liste des membres inscrits, les clubs devront remettre le bilan de l'activité ou des activités, pour lesquelles le montant octroyé a été déboursé. L'octroi futur d'une nouvelle contribution sera conditionnel à la remise du bilan après activités et de la liste de membres selon l'échéancier établi.

Un minimum de 425 \$ est remis à chacun des clubs de l'âge d'or reconnu selon la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, nonobstant le nombre de membres.

Liste des clubs de l'âge d'or et somme allouée :

425,00 \$ au Club d'âge d'or du parc Hébert;
425,00 \$ au Club d'âge d'or Les Joviales de Coubertin;
425,00 \$ au Club d'âge d'or Sempres Uniti;
425,00 \$ au Club de l'âge d'or Arcobaleno;
425,00 \$ au Club de l'âge d'or La Molisane;
425,00 \$ au Club de l'âge d'or Pirandello Maschile;
425,00 \$ au Club de l'âge d'or Sainte-Angèle;
425,00 \$ au Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie-XII;
425,00 \$ au Club de l'âge d'or San Giuseppe;
484,70 \$ au Club de l'âge d'or 2000;
495,80 \$ au Club de l'âge d'or Foglie Verde;
543,90 \$ au Club de l'âge d'or Giuseppe-Garibaldi;
555,00 \$ au Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza;
640,10 \$ au Club de l'âge d'or Parc Coubertin;
647,50 \$ au Club de l'âge d'or Sacra Famiglia;
662,30 \$ au Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.;
669,70 \$ au Club de l'âge d'or Risveglio;
1 176,60 \$ au Club de l'âge d'or l'Espérance;
1 184,00 \$ au Cercle du 3^e âge Ste-Angèle inc.;
1 232,10 \$ au Club d'âge d'or parc Delorme.

JUSTIFICATION

Le présent budget permet d'octroyer des contributions financières afin de permettre des activités sociales et récréatives pour les aînés membres des clubs de l'âge d'or de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Lors de la rencontre du 14 novembre 2016, les membres de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social ont recommandé de soutenir cet octroi d'aide financière pour 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 12 116,70 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :
2432.0010000.305103.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000. -
Contributions à d'autres organismes - développement social de la Direction loisirs, de la culture et des communications

Demande d'achat SIMON : **468246**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 15 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Nathalie H HÉBERT
Directrice

Le : 2016-11-16



Dossier # : 1161602017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 16 246 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet « Cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ».

IL EST RECOMMANDÉ:

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 16 246 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet « Cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-23 19:10

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1161602017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 16 246 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet « Cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ».

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements. Cependant, comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps. Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des Directions en matière de culture, de sports, de loisirs et de développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées, dont celles du Service de l'espace pour la vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ce dernier par le biais d'ententes signées par les deux parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution numéro CM16 0592 : Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 1 900 000 \$, pour la période 2016 - 2017, afin de planifier, de mettre en oeuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.
- Résolution numéro CA15 130342 en date du 7 décembre 2015 (1151602011) : Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 16 246 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet de « cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ».

- Résolution numéro CA14 130326 en date du 3 novembre 2014 (1144227009) : Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 16 246 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet de « promotion de l'activité physique dans le secteur Viau-Robert - Je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ».

DESCRIPTION

Le projet permet d'offrir aux jeunes de 12 à 30 ans des activités de qualité, diversifiées, accessibles et adaptées à leurs besoins, en complémentarité et en concertation avec les milieux de vie, de façon à favoriser leur plein épanouissement, à établir une action harmonisée en relations interculturelles et de prévention des problématiques sociales. Le programme d'intervention de milieu s'adresse à l'ensemble des jeunes présents dans les arrondissements, aux jeunes issus des communautés ethnoculturelles (nouveaux arrivants, minorités visibles et immigrants de 2^e ou de 3^e génération) et aux jeunes en difficulté d'intégration.

Le projet vise spécifiquement la clientèle adolescente des jeunes habitant la zone de défavorisation Viau-Robert. Le projet comporte trois volets : le premier consiste à des activités à l'école secondaire Antoine-de Saint-Exupéry. Chaque semaine deux plages horaires seront disponibles pour les jeunes désirant se changer les idées et venir jouer à leur sport favori, dans le but de sociabiliser et d'adopter de saines habitudes de vie.

Le deuxième volet, en lien avec la problématique de décrochage scolaire, consiste à faire de l'aide aux devoirs, deux fois par semaine au pavillon Luigi-Pirandello. De plus, ce volet permettra de développer des cafés-causeries avec différents intervenants jeunesse qui travaillent dans l'arrondissement.

Le troisième volet en est un d'employabilité par la formation de certains jeunes ayant les affinités nécessaires au métier d'animateur sportif. La réussite de cette formation donnera la possibilité à ces jeunes d'obtenir un emploi d'été.

Cette nouvelle approche de travail concerté, permettra l'optimisation des ressources et l'expertise des différents intervenants jeunesse de l'arrondissement. La bonification de ce programme aura des impacts plus concrets aux problématiques présentées et permettra de diversifier davantage sa clientèle adolescente habitant la zone de défavorisation Viau-Robert.

JUSTIFICATION

Permettre à une clientèle majoritairement constituée d'adolescents immigrants de première et de deuxième générations, de prendre contact avec les organismes jeunesse du quartier et d'adopter de saines habitudes de vie par le sport. Le projet amène des actions directes contre le décrochage scolaire par l'aide aux devoirs et permet à ces jeunes d'être outillés afin de se trouver un emploi.

Il s'agit donc d'augmenter l'estime de soi, d'être outillé afin de favoriser l'esprit de coopération, de favoriser l'intégration dans le marché du travail et de diminuer le recrutement des jeunes pour les gangs de rue. La bonification du programme par la mise en place d'un travail concerté par les différents acteurs jeunesse du quartier, permettra d'atteindre plus facilement les objectifs spécifiques en liens avec cette démarche.

En 2016, quatre-vingts (80) personnes ont été jointes, par rapport à soixante-dix (70) personnes en 2015. Ces personnes viennent majoritairement des communautés haïtienne,

latino et arabe.

Pour l'année 2017, Gestion Multisports St-Léonard a noué des partenariats avec d'autres organismes dans le milieu qui sont en lien avec la clientèle des jeunes. Gestion Multisports St-Léonard a élaboré une programmation diversifiée. Le partenariat permettra d'augmenter le nombre d'heures d'activités et la participation des jeunes.

Reddition de compte

Ce programme permet d'offrir une programmation spécifique pour les jeunes de Viau-Robert et de leur porter une attention spéciale. Durant l'année, un représentant de l'Arrondissement rencontrera une fois par mois le coordonnateur de Gestion Multisports St-Léonard afin de faire un suivi du projet. Ces rencontres permettront d'élaborer une programmation tout en tenant compte des défis et des problématiques que vivent les jeunes de ce secteur.

Lors de la rencontre du 17 octobre 2016, les membres de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social ont recommandé d'accorder une aide financière de 16 246 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet « Cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de la contribution financière de 16 246 \$ se répartit ainsi :
Un montant de 9 798 \$ sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2016-2017).

Un autre montant de 6 448 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Favoriser des activités sportives et sociales entre les jeunes d'une zone de défavorisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les directives du programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le programme se déroulera du 25 janvier 2017 au 30 juin 2017 avec un rapport mi-étape.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard
Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard
Sylvie A BRUNET, Saint-Léonard
Mourad BENZIDANE, Direction générale
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Sylvie A BRUNET, 31 octobre 2016
Johanne DAIGNEAULT, 31 octobre 2016
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 31 octobre 2016
Mourad BENZIDANE, 28 octobre 2016
Hugo A BÉLANGER, 26 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ismael SOUGOU
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Nathalie H HÉBERT
Directrice

Le : 2016-10-28



Dossier # : 1163309001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 15 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour son projet de quinze (15) marches exploratoires sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 15 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour son projet de quinze (15) marches exploratoires sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-23 19:17

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163309001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 15 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour son projet de quinze (15) marches exploratoires sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2014, l'arrondissement de Saint-Léonard adoptait son plan d'action MADA 2014-2017. Ce plan d'action est articulé autour de cinq (5) axes desquels découlent plusieurs objectifs, dont celui de favoriser la pratique de la marche dans l'arrondissement (objectif : 4.4 du plan d'action MADA).

En 2015, dix (10) marches exploratoires ont été réalisées et grâce à ces marches, il est possible de nommer les réelles préoccupations des citoyens et des spécialistes en vue d'identifier certaines pistes d'action pour colliger les irritants. Un plan d'action a été établi et un Comité de coordination a été mis en place pour faire le suivi du plan d'action.

En 2016-2017, quinze (15) marches seront organisées pour permettre d'élargir les sites déjà ciblés. Ces marches se feront près des services les plus souvent utilisés par les aînés, par exemple, les cliniques médicales, le CLSC, les pharmacies et les banques, ainsi que tous les chemins menant aux parcs, à la bibliothèque, aux lieux récréatifs et communautaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 130183 en date du 6 juillet 2015 (1154227010) : Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 10 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour son projet de dix (10) marches exploratoires sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2104-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

- Résolution numéro CA14 13 0352 en date du 1^{er} décembre 2014 (1144227011) : Adopter le plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2104-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard et mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour sa mise en oeuvre et son évaluation.

DESCRIPTION

En plus des marches, un sondage porte à porte sera réalisé en impliquant les personnes du 3^e âge habitant à proximité des parcs. Ce sondage nous permettra de connaître leur sentiment de sécurité en lien avec les parcs.

Les résultats des marches et le sondage seront évalués et permettront de dresser un diagnostic des sentiers, des recommandations et des propositions d'aménagements en découleront.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans deux (2) axes du Plan d'action MADA de Saint-Léonard :

- Quatrième axe du Plan d'action MADA de Saint-Léonard, soit celui « D'offrir un environnement sécuritaire et encourager les déplacements actifs sur le territoire », et dans l'action plus spécifiquement identifiée par le numéro 4.4.1, soit « Favoriser l'organisation de marches exploratoires en ciblant d'abord les secteurs les plus densément fréquentés par les aînés ».
- Cinquième axe du Plan d'action MADA de Saint-Léonard, soit celui « D'offrir un quartier et des logements sécuritaires », et dans l'action plus spécifiquement identifiée par le numéro 5.1.1, soit « Collaborer à des actions afin d'améliorer le sentiment de sécurité sur le territoire de l'arrondissement ».

Lors de la rencontre du 14 novembre 2016, les membres de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social ont recommandé d'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 15 000 \$ à Concertation Saint-Léonard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 15 000 \$ (non assujettie aux taxes) est imputable au poste budgétaire suivant :

2432.0010000.305103.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000

Demande d'achat SIMON : **467670**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les marches exploratoires font partie du Plan local de déplacements de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration continue de nos installations extérieures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Via le suivi du « plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard ».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Visites échelonnées de janvier 2017 à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 15 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ismael SOUGOU
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Nathalie H HÉBERT
Directrice des loisirs, de la culture et des
communications



Dossier # : 1161602012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt et un (21) immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt (20) immeubles du secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) au Domaine Renaissance.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-23 19:17

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161602012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt et un (21) immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance.

CONTENU

CONTEXTE

Le Domaine Renaissance est un complexe de 336 logements localisés dans le secteur Viau-Robert de l'arrondissement de Saint-Léonard et il fait face à des problèmes récurrents d'insalubrité depuis de nombreuses années. Depuis mai 2014, une agente de milieu est présente sur le terrain et travaille à la sensibilisation et à l'accompagnement des ménages qui résident au Domaine Renaissance. Les mandats de l'agente de milieu sont établis en concertation avec les acteurs du milieu en fonction des objectifs du plan d'action concertés de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert. Les actions peuvent s'intégrer soit dans le domaine de la lutte à l'insalubrité, soit dans le cadre du relogement des locataires. Dans le cadre de la démarche de RUI Viau-Robert, Concertation Saint-Léonard, qui assure la coordination de cette ressource et le Comité Action Salubrité (CAS), souhaiterait la reconduction du financement pour poursuivre et consolider les actions mises en place depuis mai 2014.

Ce projet a été financé en 2014 par le CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal, l'arrondissement, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur et du territoire de la Ville de Montréal pour un montant de 8 000 \$ chacun.

En 2015, dans une entente commune, l'arrondissement, le CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur et du territoire de la Ville de Montréal et le propriétaire le groupe MACH (nouveau bailleur de fonds) ont convenu de reconduire le projet et de bonifier l'aspect financier en octroyant chacun 10 000 \$ pour poursuivre le mandat d'une agente de milieu de soutenir les travaux de préparation des logements en collaboration avec les locataires et d'établir des séances d'informations entre autre.

Lors de la rencontre du CAS le 26 mai 2016, les membres ont demandé aux quatre (4) bailleurs de fonds de poursuivre le financement du poste d'agente de milieu l'aspect financier en octroyant à nouveau chacun 10 000 \$. Ce financement permettra de poursuivre les efforts, le suivi et l'accompagnement des locataires par l'agente de milieu dans le cadre du dossier sur la salubrité. Grâce à la connaissance du terrain de l'agente de milieu, ce soutien faciliterait grandement l'encadrement, les suivis et la transmission de l'information auprès des ménages qui seront visés par la démolition de leur logement.

Ainsi, la demande du CAS a été discutée lors de la rencontre du Comité de gouvernance du 16 juin 2016, et les membres ont discuté de la demande de Concertation Saint-Léonard pour refinancer l'entente pour la même somme qu'en 2015. Ce montant permettra de poursuivre et de consolider l'accompagnement auprès des locataires qui sont aux prises avec des problèmes de salubrité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 130231 en date du 8 septembre 2015 (1151602008) - D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt et un (21) immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance.

- Résolution numéro CA14 13 0203 en date du 7 juillet 2014 (1143309013) - Accorder une aide financière de 8 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance.
- Résolution numéro CA14 13 0092 en date du 7 avril 2014 (1144227001) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 8 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015), MESS-VILLE.

DESCRIPTION

Depuis des années, la salubrité des logements au Domaine Renaissance préoccupe les différents partenaires du quartier. L'opération de décontamination repose sur une préparation adéquate des logements par les locataires. En raison de problèmes de langues ou de santé, il faut accompagner cette population vulnérable afin que l'opération de gestion de parasites puisse réussir.

C'est dans le but d'accomplir cet objectif qu'il est recommandé d'accorder une aide financière de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'accompagner les résidents dans l'exercice de préparation des logements pour la décontamination majeure des logements au Domaine Renaissance. La portion de 10 000 \$, d'un projet global de 40 000 \$, sera remboursée à l'arrondissement par la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur et du territoire de la Ville de Montréal. La quote-part de l'arrondissement sera donc de 10 000 \$.

Concertation Saint-Léonard sera le mandataire de ce projet et encadrera la ressource qui accompagnera les résidents dans l'exercice de préparation des logements pour la décontamination des logements. Le projet global est d'une valeur de 40 000 \$. Des rapports d'étapes, des statistiques et un bilan seront remis au comité salubrité et aux quatre (4) bailleurs de fonds. Ci-joint le rapport d'opération d'extermination du 1^{er} mai au 31 août 2016.

JUSTIFICATION

Depuis mai 2014, une agente de milieu est présente sur le terrain. Elle travaille à la sensibilisation et l'accompagnement des ménages qui résident au Domaine Renaissance. Compte tenu de l'historique d'insalubrité au Domaine Renaissance, du projet de

redéveloppement du site, des enjeux liés aux relogements des locataires, de la vulnérabilité socio-économique des locataires, de l'ampleur de la préparation demandée et de la barrière linguistique et culturelle, le travail d'accompagnement permettra de poursuivre, intensifier et consolider les actions mises en place. Ce soutien financier faciliterait grandement l'encadrement, les suivis et la transmission de l'information auprès des ménages qui seront visés par la démolition de leur logement.

Une entente est nécessaire afin de remettre le montant de 20 000 \$ à l'organisme mandataire de la RUI, Concertation Saint-Léonard. La Direction de l'habitation et du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal remboursera sa part à l'arrondissement par la suite.

Concertation Saint-Léonard s'engage à poursuivre la présentation de rapports réguliers dans le cadre de ses rencontres et à fournir un rapport d'étape, un bilan final et les rapports nécessaires à toute reddition de compte au CAS et aux bailleurs de fonds.

Lors de la rencontre du 12 septembre 2016, les membres de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social ont recommandé d'accorder une aide financière de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des vingt (20) immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière est non récurrente et imputée au poste budgétaire suivant :
2432 0010000 **305103 07001 61900 016491 0000**

N.B. Un montant de 10 000 \$ sera remboursé par la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal suite à la résolution du conseil d'arrondissement. La quote-part de l'arrondissement pour ce dossier est donc de 10 000 \$.

Demande d'achat Simon : **468236**

Nom de l'organisme	No du fournisseur	Titre du projet	Montant	% du soutien
Concertation Saint Léonard	# 137008	Accompagnement à l'extermination	20 000 \$	50 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résolution des conditions d'insalubrité liées à l'infestation parasitaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un bilan de l'opération d'accompagnement sera produit par l'organisme Concertation Saint-Léonard et remis aux quatre (4) bailleurs de fonds, ainsi qu'au Comité salubrité et apparaîtra au bilan de la RUI. Les bailleurs de fonds seront cités dans chacune des publications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard
Martin BEAUREGARD, Service de la mise en valeur du territoire
Johanne COUTURE, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne COUTURE, 22 novembre 2016
Martin BEAUREGARD, 22 novembre 2016
Hugo A BÉLANGER, 16 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ismael SOUGOU
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Nathalie H HÉBERT
Directrice

Le : 2016-11-22



Dossier # : 1167281007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 30 000 \$ à Nature-Action Québec inc. pour la poursuite du projet de développement durable Quartiers 21 « Corridor vert et nourricier » à Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 30 000 \$ à Nature-Action Québec inc. pour la poursuite du projet de développement durable Quartiers 21 « Corridor vert et nourricier » à Saint-Léonard.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-24 10:55

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167281007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 30 000 \$ à Nature-Action Québec inc. pour la poursuite du projet de développement durable Quartiers 21 « Corridor vert et nourricier » à Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme *Quartiers 21* s'inscrit dans l'action 13 « Aménager des quartiers durables » du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*. Le nouveau plan *Montréal durable 2016-2020* n'ayant pas encore été adopté lors de l'appel à projets 2016, les projets sont donc en lien avec les objectifs de l'ancien Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Le programme, Quartiers 21 est géré et financé conjointement par la Ville de Montréal et la Direction régionale de la santé publique de Montréal (DRSP). Le financement des projets s'étend sur une période de trois ans, conditionnel au dépôt de bilans satisfaisants et des budgets disponibles. Vingt-trois (23) projets ont été financés depuis la création du programme en 2005. La Ville de Montréal et la DRSP financeront notamment trois nouveaux projets, dont l'un dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période 2016-2019, en tenant compte de la disponibilité des budgets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée numéro DGA 165360001 en date du 1er novembre 2016 (2165360001) - D'autoriser, dans le cadre du programme Quartiers 21, des virements budgétaires totalisant 90 000 \$ en provenance du Bureau du développement durable aux arrondissements suivants : Saint-Léonard (30 000 \$), Rosemont- La Petite-Patrie (30 000 \$) et Le Sud-Ouest (30 000 \$).

DESCRIPTION

Le projet *Corridor vert et nourricier* qui sera réalisé par Nature-Action Québec inc. vise à consolider et connecter les jardins et les espaces verts le long d'un axe nord-sud de Saint-Léonard . Il a pour objectif d'augmenter la diversité biologique ainsi que la canopée le long de cet axe. Le projet contribuera à l'enrichissement de la biodiversité, par la plantation de

plantes indigènes et d'arbres ainsi que par l'augmentation de la connectivité et de la mise en valeur des espaces verts privés et publics. Il vise à offrir un milieu de vie et un environnement urbain de qualité assurant le bien-être et la sécurité des citoyens et favorisant l'implication et l'épanouissement social.

Parmi les actions qui seront réalisées, il y a :

- la réalisation d'un inventaire des jardins privés, institutionnels (écoles, CPE) et publics (arrondissement) du secteur du corridor;
- la création et bonification des jardins potagers avec les écoles, les CPE et garderies et la revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur;
- la bonification des jardins communautaires de l'arrondissement;
- l'animation d'ateliers intergénérationnels ainsi qu'avec les enfants, les aînés et les résidents sur les thèmes de la culture maraîchère et de la saine alimentation;
- l'organisation d'ateliers de réflexion et de conception participative des aménagements du corridor, des éléments à mettre en valeur sur les panneaux, le parcours et la carte interactive;
- l'organisation d'ateliers intergénérationnels de jardinage (ex: semis, plantation, récoltes, transformation, etc.);
- l'organisation d'échanges de plantes potagères, de vivaces et de savoir-faire.

Afin de permettre à Nature-Action Québec inc. de réaliser ce projet, une aide financière de 30 000 \$ lui sera accordée et un projet de convention devra être approuvé pour encadrer les obligations de l'organisme en contrepartie du soutien financier.

JUSTIFICATION

Le projet a été retenu par les gestionnaires du programme *Quartiers 21* à la suite d'un processus de sélection rigoureux, impliquant notamment des représentants de plusieurs divisions de la Ville de Montréal, de la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, ainsi que de membres des différents secteurs de la collectivité montréalaise. Le financement de la première année d'activités du projet a été accordé par le comité directeur du programme *Quartiers 21*. Un virement budgétaire en provenance de la Division du développement durable a été versé à l'arrondissement à cette fin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de 30 000 \$ est disponible sous le poste budgétaire suivant :
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - Qualité du milieu - Hygiène du milieu - soutien - Contribution à d'autres organismes

2432.0010000.305118.04003.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

Le montant a été réservé par l'entremise de la demande d'achat numéro 467761.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme *Quartiers 21* s'inscrit dans l'action 13 « Aménager des quartiers durables » du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*. Le nouveau plan *Montréal durable 2016-2020* n'ayant pas encore été adopté lors de l'appel à projets 2016, les projets sont donc en lien avec les objectifs de l'ancien Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Élaboré sur trois ans, le projet *Corridor vert et nourricier* répond à plusieurs plans et démarches de l'arrondissement et de ses partenaires : le Plan local de déplacements, le Plan local de développement durable (PLDD), la démarche de développement social du quartier, la démarche RUI Viau-Robert et les orientations de l'équipe en santé publique du CIUSSS.

À moyen et long termes, le projet aura des effets positifs sur la qualité de vie des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication en est cours d'élaboration avec l'arrondissement et l'Écoquartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie ROUSSELLE
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1162242007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire - Mise aux normes de la pataugeoire Pie-XII - Contrat numéro 300-144 - NORDMEC CONSTRUCTION INC. - 26 860,93 \$.

ATTENDU QUE des problématiques de surépaisseur de la dalle de béton constituant la pataugeoire à démolir ainsi que la présence de ciment et de sable autour des conduites de drainage ont été découvertes en cours de travaux et qu'elles doivent être réglées.
IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 26 860,93 \$ à la compagnie NORDMEC CONSTRUCTION INC. pour la mise aux normes de la pataugeoire Pie-XII, contrat numéro 300-144.

D'autoriser le virement budgétaire et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-29 16:15

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162242007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire - Mise aux normes de la pataugeoire Pie-XII - Contrat numéro 300-144 - NORDMEC CONSTRUCTION INC. - 26 860,93 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Les installations aquatiques de la pataugeoire Pie-XII ont été ciblées comme étant vétustes et ne répondant pas aux normes actuelles. Des travaux de mise aux normes ont alors été entrepris dès la fin de la saison estivale et suite à l'octroi d'un contrat à la compagnie Normec Construction Inc. Ces travaux interviennent principalement sur la filtration de la pataugeoire. Il est à noter que ces travaux sont financés à 50 % par le Programme aquatique de Montréal et à 50 % par le PTI de l'arrondissement. Or, au cours de la période des travaux, des problématiques additionnelles ont été rencontrées et requièrent des fonds supplémentaires, même si un montant pour contingences de 28 682,47 \$ incluant les taxes, avait été prévu lors de l'octroi du contrat.

Deux principaux problèmes ont été découverts en cour d'exécution du contrat représentant des situations non identiques aux plans tels que construits :

- 1- Surépaisseur de la dalle de béton constituant la pataugeoire à démolir (7 671,07 \$);
- 2- Présence de ciment et de sable autour des conduites de drainage (19 189,86 \$).

Puisque ces travaux supplémentaires représentent une dépense de 26 860,93 \$ incluant les taxes, nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les fonds nécessaires afin de réaliser ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA16 13 0192 en date du 4 juillet 2016 (1160391002) - Octroi de contrat - Mise aux normes de la pataugeoire Pie-XII - Contrat numéro 300-144 - NORDMEC CONSTRUCTION INC. - 315 507,16 \$.

DESCRIPTION

Dans le cadre du contrat de mise aux normes de la pataugeoire Pie-XII, le présent dossier est présenté au conseil d'arrondissement afin d'autoriser un montant supplémentaire de 26 860,86 \$, incluant les taxes, au montant initialement prévu pour les travaux de contingence (28 682,47 \$, incluant les taxes) afin de permettre l'exécution des travaux nécessaires pour

la démolition de la dalle de béton ainsi que pour la démolition autour des conduites de drainage.

JUSTIFICATION

Il est impératif de donner suite à ces travaux afin que la phase II du projet à venir ne subisse pas de retard, ce qui compromettrait l'ouverture de la patinoire Pie-XII prévue pour la saison estivale 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 26 860,93 \$, taxes incluses.
Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) assumera une portion des travaux, soit 12 264,00 \$ (net de ristourne de taxes), et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-036, Programme Aquatique Montréal, dans le cadre du Programme aquatique Montréal - volet Mise aux normes.

L'arrondissement Saint-Léonard assumera le solde pour une dépense nette de ristourne de taxes de 12 263,81 \$.

ARRONDISSEMENT: CLÉS COMPTABLE - IMPUTATION

Un montant maximal de 13 430,47 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale.

Règlement : 2221 - Protection et amélioration des bâtiments - 2016

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

154404 1542514005 12 263,81 \$ 13 430,47 \$

CLÉS COMPTABLE SIMON - IMPUTATION

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216221	801250	07151	57201	000000	0000	154404	00000	22035	00000

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro: 468417**

CORPORATIF : CLÉS COMPTABLE - IMPUTATION

Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début des travaux déjà en cours depuis août 2016
- Fin des travaux décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et à la directive C-OG -DG-D-12-010 « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats. »

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports

Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard

Lecture :

Nathalie H HÉBERT, 24 novembre 2016

Dominique LEMAY, 24 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe LETENDRE

Chef de division, bâtiments et mécanique par
interim

ENDOSSÉ PAR

Sylvie A BRUNET

Directeur des Services Administratifs

Le : 2016-11-21



Dossier # : 1160512032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 octobre 2016, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119)

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 octobre 2016, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-16 17:04

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160512032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 octobre 2016, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119)

CONTENU

CONTEXTE

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 octobre 2016, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois d'octobre 2016;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois d'octobre 2016;
- Liste des virements de crédits pour le mois d'octobre 2016;
- Liste des radiations des sommes de moins de 10 000 \$ pour le mois d'octobre 2016.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119)

Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne DAIGNEAULT
C/d ress. fin.

ENDOSSÉ PAR

Sylvie A BRUNET
Directeur des services administratifs

Le : 2016-11-15



Dossier # : 1164821011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 octobre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 octobre 2016, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-08 13:34

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164821011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 octobre 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport doit être fait au conseil d'arrondissement des décisions déléguées prises en matière de gestion de personnel en vertu du règlement de délégation de pouvoirs.

Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre acte du rapport faisant état des décisions prises durant la période du 1er au 31 octobre 2016 par le directeur d'arrondissement en matière de ressources humaines, et ce, en conformité avec le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport faisant état des décisions prises durant la période du 1er au 31 octobre 2016 par le directeur d'arrondissement dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement en matière de ressources humaines, et ce, en conformité avec le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy-Ann BEAUDOIN
C/d ress.hum.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-07

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services Administratifs



Dossier # : 1163022023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017.

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017 comme suit :

6 février 2017 à 19 h
6 mars 2017 à 19 h
3 avril 2017 à 19 h
1er mai 2017 à 19 h
5 juin 2017 à 19 h
4 juillet 2017 à 19 h
5 septembre 2017 à 19 h
2 octobre 2017 à 19 h
20 novembre 2017 à 19 h
4 décembre 2017 à 19 h

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) prévoit que le conseil « **établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.** ». Le calendrier est établi conformément à l'article 2 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard* (2108) qui stipule que « Le conseil tient dix (10) séances ordinaires par année, à raison d'une séance par mois sauf en janvier et août. Les séances ont lieu le premier lundi du mois, à 19 heures, à l'endroit désigné par résolution du conseil. Si le jour fixé pour une séance ordinaire se trouve être un jour de fête, la séance est tenue le jour juridique suivant. Lorsqu'une élection générale a lieu, la première séance ordinaire du conseil d'arrondissement est tenue le troisième lundi qui suit le jour du scrutin.».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017. Le calendrier proposé se trouve en pièces jointes.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public : 13 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)
article 2 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard* (2108)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-11-23



Dossier # : 1160512035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division de l'informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Disposer, à titre gratuit, du matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), dans le cadre de l'entente intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ATTENDU l'entente numéro 832034 intervenue entre la Ville de Montréal et Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

IL EST RECOMMANDÉ :

De disposer, à titre gratuit, de matériel informatique désuet, tel que détaillé au sommaire décisionnel 1160512035, de façon sécuritaire et de manière à favoriser une réutilisation des appareils sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dans le cadre de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-23 19:23

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1160512035**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division de l'informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Disposer, à titre gratuit, du matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), dans le cadre de l'entente intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Saint-Léonard doit se départir de matériel informatique désuet (ordinateurs, ordinateurs portables, serveurs, scanners, écrans et imprimantes) qui sont entreposés à la mairie de l'arrondissement (une liste descriptive est jointe au présent sommaire décisionnel). Cette action suit les recommandations du plan d'action d'aliénation des actifs, provenant du rapport de vérification du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE13 0019 en date du 16 janvier 2013 (1120695002) - Approuver un projet de convention entre Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) et la Ville de Montréal, pour disposer de façon sécuritaire et pour valoriser les biens informatiques de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 ans à coût nul.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Saint-Léonard disposera, à titre gratuit, du matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour écoles du Québec (OPEQ). Cet organisme se spécialise dans la récupération et la remise à neuf du matériel informatique pour ensuite le redistribuer aux écoles, centres de la petite enfance (CPE), organismes à but non lucratif à vocation éducative et bibliothèques publiques du Québec.

JUSTIFICATION

Ces équipements informatiques ont atteint leurs limites de vie utile et sont désuets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun coût ne sera facturé pour la récupération de ces matériels informatiques désuets

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce don met en oeuvre les principes des 3-RV (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation), à la base de la gestion des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 1, 6^o du *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement* (02-002).

Article 5.1 de l'Encadrement administratif *Disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules* (C-RM-APP-D-16-002).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne DAIGNEAULT, 21 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques LALONDE
C/d informatique <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-15

Sylvie A BRUNET
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1163269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard (SDC) à organiser une activité hivernale ayant pour thème « Opération Père Noël » les 9 et 10 décembre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'autoriser la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard (SDC) à organiser une activité hivernale ayant pour thème « Opération Père Noël » les vendredi 9 décembre 2016 de 12 h 00 à 20 h 30 et samedi 10 décembre 2016 de 10 h 00 à 17 h 00.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-24 09:33

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard (SDC) à organiser une activité hivernale ayant pour thème « Opération Père Noël » les 9 et 10 décembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

La SDC de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard organise les 9 et 10 décembre 2016, une activité hivernale ayant pour thème « **Opération Père Noël** ».

Cette activité hivernale est un projet rassembleur dans lequel les jeunes et les familles du quartier auront la possibilité de se côtoyer et de partager des expériences enrichissantes. La SDC Jean-Talon souhaite, à travers cet événement, favoriser l'engagement social et créer un sentiment d'appartenance à la communauté. En plus de contribuer au rayonnement culturel et socioéconomique de l'arrondissement, cette activité créera un lieu d'échange et d'information qui permettra à l'ensemble de la population de tisser des liens afin de mieux vivre ensemble et de redonner le goût aux citoyens de partager un quartier.

À travers ce projet, la SDC vise à :

- Créer une ambiance et un sentiment d'appartenance au quartier;
- Rassembler des familles du secteur autour d'une activité festive;
- Assurer l'engagement des commerçants dans l'animation du quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'événement, qui se déroule les vendredi 9 décembre 2016 de 12 h 00 à 20 h 30 et samedi 10 décembre 2016 de 10 h 00 à 17 h 00, s'articule autour de la création d'un village de Noël. L'animation aura lieu à proximité du pavillon Hexagonal du parc Ladauversière situé à l'intersection des rues Lacordaire et Jean-Talon Est. Il comprend, notamment, les activités et équipements suivants:

- 2 conteneurs dont un pour accueillir le Père Noël;
- Arbre de Noël géant sur support;
- Animation, igloos gonflables (2 X 20' de diamètre);
- Chansonniers (musique) et équipement sonore;
- Vente d'aliments;

- Remise de cadeaux de Noël aux familles défavorisées.

Sommairement, l'implication de l'arrondissement Saint-Léonard consiste à :

- Permettre aux commerçants d'afficher les décorations thématiques de l'événement des 9 et 10 décembre 2016;
- Permettre l'utilisation du babillard électronique (poste de police et mairie);
- Annoncer l'événement par les médias de l'arrondissement (ex: site internet de l'arrondissement, etc.);
- Permettre l'affichage au parc Ladauversière (intersection Jean-Talon et Lacordaire);
- Permettre l'utilisation du stationnement du pavillon Hexagonal situé au parc Ladauversière et l'accès aux toilettes.

Un plan de montage est joint au sommaire décisionnel.

Il est entendu que la SDC sera responsable de s'assurer que:

- les lieux soient maintenus propres en tout temps à défaut de quoi l'arrondissement pourra procéder lui-même au nettoyage, et ce, aux frais de la SDC,
- l'installation du sapin dans le parc ne nuira pas aux activités des Travaux publics
- s'il y a des dommages au terrain, la SDC s'engage à faire les réparations requises.

La SDC doit également assurer la surveillance sur ses installations. La surveillance du pavillon Hexagonal sera assurée par SOGEP.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des coûts internes évalués à 504.00\$ sont assumés par l'arrondissement pour le soutien et l'installation des équipements requis pendant les journées du 9 et 10 décembre 2016 où se dérouleront les activités, tels que :

- 1 chapiteau de cuisson et vente d'aliments;
- 28 barricades;
- 4 bacs à déchet;
- 4 bacs à recyclage;
- 2 extincteurs;
- Prises de courant.

Le coût total de cette activité, au montant de 22 000\$, est assumé par la SDC.

Aucun permis d'occupation du domaine public ne sera exigé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La SDC Jean-Talon s'engage à aviser la STM, le SPVM, le SIM et Urgence-santé des détails de l'activité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard
Daniel FLEURY, Saint-Léonard

Lecture :

Nathalie H HÉBERT, 22 novembre 2016
Daniel FLEURY, 21 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des services aux entreprises



Dossier # : 1163022017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2226 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017).

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement numéro 2226 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-10-26 09:02

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2226 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017).

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) stipule que le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter un règlement sur les tarifs pour l'année 2017.

JUSTIFICATION

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2017 est tributaire de l'application de ces tarifs. Les tarifs imposés pour l'année 2016 ont été révisés par chacune des directions concernées. Les membres de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social ont approuvé les tarifs proposés pour l'année 2017 par la Direction des loisirs, de la culture et des communications lors de la réunion du 12 septembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 5 décembre 2016
Avis public d'entrée en vigueur : 13 décembre 2015
Entrée en vigueur : 1er janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4)
Articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard
Sylvie A BRUNET, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne DAIGNEAULT, 20 octobre 2016
Sylvie A BRUNET, 19 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-10-19



Dossier # : 1163022015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement numéro 2227 intitulé : Règlement sur la circulation et le stationnement.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 2227 intitulé : Règlement sur la circulation et le stationnement.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-27 16:35

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163022015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement numéro 2227 intitulé : Règlement sur la circulation et le stationnement.

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet de règlement a été modifié lors de la validation par le Service des affaires juridiques.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement numéro 2227 intitulé : Règlement sur la circulation et le stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption du Règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887) en 1990, vingt-deux (22) amendements ont dus être apportés. Cette année encore, deux (2) modifications ont été faites et une (1) autre a été demandée suite à une réunion de la commission permanente de la sécurité publique et de la circulation.

Il a été décidé, plutôt que de modifier le règlement, d'adopter un nouveau règlement uniformisant l'ensemble des dispositions réglementaires, y compris les multiples amendements successifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro 90-05-391 en date du 22 mai 1990 - Adoption du Règlement numéro 1887 relatif à la circulation dans les limites de la Ville

DESCRIPTION

Le règlement proposé remplacera le Règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887). Ce règlement adopté il y a plus de 25 ans n'est plus actuel. Plusieurs dispositions du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2) , duquel il s'inspirait amplement, ont été modifiées depuis son adoption. Il y a lieu d'actualiser le règlement afin d'utiliser des termes cohérents avec les lois actuelles. En plus, la révision a pour objet de créer un ensemble plus cohérent, en reformulant des dispositions déjà existantes afin de faciliter l'application du règlement. Finalement, des dispositions difficiles à appliquer par le Service de police de la Ville de Montréal ou désuètes ont été supprimées. Certaines dispositions ont été introduites tels :

- ajout de la définition de « voie de circulation » pour s'harmoniser avec les pouvoirs municipaux en matière de voirie prévus à la *Loi sur les compétences municipal e s* (RLRQ chapitre C-47.1);
- harmonisation de termes avec ceux utilisés ailleurs sur le territoire de la Ville de Montréal et dans le *Code de la sécurité routière* ;
- ajout de dispositions générales quant au respect de la signalisation et relativement à la circulation et aux règles d'immobilisation et de stationnement;
- dotation de plus de pouvoirs en matière d'adoption résolution du conseil visant les objets couverts par le règlement.

Un tableau expliquant les modifications au règlement actuel est joint au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement est devenu nécessaire afin qu'il soit harmonisé avec les lois en vigueur et aux autres règlement existants sur le territoire de la Ville par le Service de police de la Ville de Montréal, en facilitant ainsi l'application.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement aura comme principaux impacts sur notre territoire d'en faciliter l'application et d'éliminer les disparités entre les lois actuellement en vigueur et les dispositions réglementaires de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 7 novembre 2016
Avis public d'entrée en vigueur : 15 novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 4, 66, 67 et 79 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1);
articles 105 et 142 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);
article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);
Règlement intérieur de la ville sur la délégation, au conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, des pouvoirs du conseil de la ville relatifs aux voies prioritaires pour véhicules d'urgence (10-022)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard
Daniel FLEURY, Saint-Léonard

Lecture :

Daniel FLEURY, 28 septembre 2016
Louis LAFONTAINE, 27 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-22

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1163022018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 932 500 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement numéro 2228 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 932 500 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

De plus, il est recommandé de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-10-26 09:06

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163022018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 932 500 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 932 500 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.

L'adoption de ce règlement est conditionnelle à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 par le conseil de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 932 500 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de réfection routière incluant l'éclairage et les feux de circulation. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt et les budgets prévus au programme triennal d'immobilisations sont détaillés dans la pièce jointe au présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 5 décembre 2016

Approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 146.1 et 148 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard
Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard
Sylvie A BRUNET, Saint-Léonard
Daniel FLEURY, Saint-Léonard

Lecture :

Sylvie A BRUNET, 25 octobre 2016
Johanne DAIGNEAULT, 24 octobre 2016
Daniel FLEURY, 24 octobre 2016
Louis LAFONTAINE, 24 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-10-24



Dossier # : 1163022019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 780 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de parcs.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement numéro 2229 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 780 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs.

De plus, il est recommandé de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-10-26 09:07

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163022019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 780 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de parcs.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 780 000 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.

L'adoption de ce règlement est conditionnelle à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 par le conseil de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 780 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement de parcs. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt et les budgets prévus au programme triennal d'immobilisations sont détaillés dans la pièce jointe au présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 5 décembre 2016

Approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 146.1 et 148 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard
Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard
Sylvie A BRUNET, Saint-Léonard
Daniel FLEURY, Saint-Léonard

Lecture :

Daniel FLEURY, 25 octobre 2016
Sylvie A BRUNET, 24 octobre 2016
Johanne DAIGNEAULT, 24 octobre 2016
Louis LAFONTAINE, 24 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-10-24



Dossier # : 1163022020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 730 000 \$ pour la réalisation des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement numéro 2230 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 730 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

De plus, il est recommandé de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-10-26 09:08

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 3 730 000 \$ pour la réalisation des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 730 000 \$ dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.
L'adoption de ce règlement est conditionnelle à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 par le conseil de ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 730 000 \$ relatif à des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt et les budgets prévus au programme triennal d'immobilisations sont détaillés dans la pièce jointe au présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 5 décembre 2016

Approbation des personnes habiles à voter (tenue d'un registre) : 19 et 20 décembre 2016

Approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jacinthe LETENDRE, Saint-Léonard

Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Sylvie A BRUNET, Saint-Léonard

Lecture :

Sylvie A BRUNET, 25 octobre 2016

Jacinthe LETENDRE, 24 octobre 2016

Johanne DAIGNEAULT, 24 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-10-24



Dossier # : 1163022021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2231 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017).

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement numéro 2231 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-10-18 11:26

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2231 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de maintenir le niveau des services financés à même la taxation locale et d'absorber la croissance des coûts, une indexation de 1,9 % de la taxation locale 2016 doit être imposée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement imposera pour l'exercice financier 2017 une taxation de 7,58 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation afin de permettre le maintien et l'amélioration des services offerts aux citoyens. Cette taxe résultera en des recettes estimées à 6 366 400 \$ pour l'exercice financier 2017.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imposition de cette taxe sur l'assiette imposable de l'arrondissement de Saint-Léonard représente une somme de 6 366 400 \$ pour l'année 2017. Cette taxe locale, de 0,0758 \$ du 100 \$ d'évaluation, permettra à l'arrondissement d'équilibrer le budget de 2017 et de bonifier l'offre de service aux citoyens.

L'augmentation de 1,9 % de la taxation locale pour 2017 aura un effet sur les charges fiscales totales de 0,16 % pour la catégorie d'immeubles résidentiels et de 0,04 % pour la catégorie non résidentielle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 5 décembre 2016
Avis public d'entrée en vigueur : 13 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis OUELLET, Service des finances
Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard
Sylvie A BRUNET, Saint-Léonard
Maxime VERRET, Service des finances

Lecture :

Sylvie A BRUNET, 13 octobre 2016
Maxime VERRET, 13 octobre 2016
Francis OUELLET, 12 octobre 2016
Johanne DAIGNEAULT, 12 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-10-12



Dossier # : 1163022022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2232 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement numéro 2232 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-10-14 09:35

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163022022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2232 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation.

CONTENU**CONTEXTE**

Le service des finances a établi les taux de cotisation de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard. Ces taux déterminent les cotisations de chaque établissement d'affaires. On retrouve ces taux dans le règlement joint à l'intervention du Service des affaires juridiques.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gilles ETHIER, Service des finances
Maxime VERRET, Service des finances
Samuel P LALIBERTÉ, Service des finances

Lecture :

Maxime VERRET, 23 novembre 2016
Gilles ETHIER, 23 novembre 2016
Samuel P LALIBERTÉ, 15 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2232 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la *Loi des cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin la société adopte son budget. L'article 458.27 de cette même loi précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. Le paragraphe 5 de l'article 1 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA08 13 0047 en date du 4 février 2008 (1083022005) - Autorisation de constituer la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard.

- Résolution numéro CM03 0623 en date du 25 août 2003 (1031297003) - Adoption du règlement numéro 03-108 intitulé : Règlement intérieur de conseil de la ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial.

DESCRIPTION

Les cotisations des membres des Sociétés de développement commercial (SDC) sont imposées sur la base de la superficie en relation avec la valeur foncière des unités d'évaluation.

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, se chiffre à 377 875 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à la Ville de Montréal d'imposer des cotisations obligatoires de 212 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement.

Le Service des finances n'étant pas en mesure de nous fournir le pourcentage du taux de cotisation, le Service des affaires juridiques ne peut pas rédiger le texte du règlement avant l'avis de motion qui sera présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2016. Ce pourcentage sera cependant connu avant l'adoption du règlement ainsi, le texte du règlement sera présenté pour adoption lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2016.

JUSTIFICATION

Le 28 septembre 2016, la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard a tenu une assemblée générale du budget au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté un budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Dès la mise en vigueur de ce règlement, le Service des finances enverra un compte spécifique indiquant le montant de la cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 5 décembre 2016

Avis public d'entrée en vigueur : 13 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)

Règlement intérieur de conseil de la ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-12

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1163022026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une (1) ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226), afin d'accorder une gratuité à l'Université du troisième âge pour l'utilisation des salles de la bibliothèque, durant l'année 2017.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter l'ordonnance numéro 2226, O-1 intitulée : « Ordonnance émise afin de modifier la tarification pour l'utilisation des salles de la bibliothèque par l'Université du troisième âge durant l'année 2017 » en vertu de l'article 14 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-23 19:19

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une (1) ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226), afin d'accorder une gratuité à l'Université du troisième âge pour l'utilisation des salles de la bibliothèque, durant l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption de la politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement, une évaluation de tous les organismes bénéficiant du soutien de l'arrondissement pour leurs activités a été effectuée.

Lors de cette évaluation, il a été constaté que l'Université du troisième âge, qui dispense des cours et des conférences à la clientèle aînée, n'est pas un organisme à but non lucratif et qu'elle ne peut bénéficier du soutien de l'arrondissement en vertu de la politique.

L'article 14 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226)* prévoit une gratuité pour la location de locaux municipaux aux organismes reconnus dans le cadre de leurs activités régulières, durant les heures régulières de travail établies.

La commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social a recommandé, lors de sa séance tenue le 13 mars 2013, de maintenir la gratuité du service pour les activités de ce groupe compte tenu de la nature particulière de l'offre de service aux aînés de ce regroupement universitaire, lié à l'Université de Sherbrooke et de renouveler cette gratuité annuellement sous réserve d'une analyse satisfaisante de l'offre de services par la Direction des affaires publiques et du développement communautaire.

Depuis septembre 2013, l'arrondissement adopte des ordonnances afin d'accorder une gratuité à cet organisme pour l'utilisation des salles de la bibliothèque.

Pour ce qui est de la gratuité des locaux en 2017, l'article 14 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226)*, stipule que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale d'un tarif visé au **chapitre III - Accès aux équipements culturels, sportifs et récréatifs**, pour une catégorie de biens, de services, d'activités ou de contribuables qu'il définit.

L'Université du troisième âge prévoit offrir des cours 2 fois par semaine durant 16 semaines et des conférences 1 fois par semaine durant 20 semaines en 2017. La Direction des loisirs, de la culture et des communications est satisfaite de la programmation 2017 de l'Université du troisième âge. Il est donc proposé d'adopter une ordonnance afin d'accorder une gratuité

pour la location des salles de la bibliothèque dont le tarif est prévu à l'article 35 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)* (2226).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0360 en date du 7 décembre 2015 (1153022026) - Adopter une (1) ordonnance en vertu du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)* (2218), afin d'accorder une gratuité à l'Université du troisième âge pour l'utilisation des salles de la bibliothèque, durant l'année 2016.

- Résolution numéro CA14 13 0384 en date du 1er décembre 2014 (1143022030) - Adopter une (1) ordonnance en vertu du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)* (2207), afin d'accorder une gratuité à l'Université du troisième âge pour l'utilisation des salles de la bibliothèque, durant l'année 2015.

DESCRIPTION

D'adopter, en vertu de l'article 14 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)* (2226), une (1) ordonnance afin d'accorder une gratuité à l'Université du troisième âge pour l'utilisation des salles de la bibliothèque pour ses activités durant l'année 2017. Cette ordonnance permettra à l'Université du troisième âge d'économiser, sur les frais de location des salles, un montant de 9 982 \$.

JUSTIFICATION

Depuis janvier 2002, l'Université du troisième âge offre des cours aux aînés de l'arrondissement. Le fait d'imposer un tarif pour la location des salles de la bibliothèque pourrait mettre en péril cette offre de service aux aînés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour les cours : 7 heures de location x 31 \$/heure (1 salle) = 217 \$/semaine x 16 semaines = 3 472 \$

Pour les conférences : 3 h 30 de location x 93 \$/heure (3 salles) = 325,50 \$/semaine x 20 semaines = 6 510 \$

Le montant total de la location, durant l'année 2017, des salles de la bibliothèque, s'élève à 9 982 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public d'entrée en vigueur : 10 janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 14 et 35 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)* (2226)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karyne ST-PIERRE, Saint-Léonard
Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard

Lecture :

Karyne ST-PIERRE, 23 novembre 2016
Nathalie H HÉBERT, 22 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-11-22



Dossier # : 1165909025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 - 4305-15, boulevard Métropolitain - Lot numéro 1 121 919 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard Ouest

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 octobre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment commercial isolé situé aux 4305-15, boulevard Métropolitain, lot numéro 1 121 919 du cadastre du Québec, dans la zone C06-01.

La nature de la dérogation est la suivante :

· que le pourcentage minimal de 39 % de maçonnerie solide à conserver pour la surface totale des murs extérieurs, à l'exclusion d'une surface vitrée et d'une ouverture, selon l'article 10.2.2 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 38 %.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-02 17:14

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165909025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 - 4305-15, boulevard Métropolitain - Lot numéro 1 121 919 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 a été déposée afin de diminuer le pourcentage de maçonnerie solide à conserver pour le bâtiment commercial isolé situé aux 4305-4315, boulevard Métropolitain.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que le pourcentage minimal de 39 % de maçonnerie solide à conserver pour la surface totale des murs extérieurs, à l'exclusion d'une surface vitrée et d'une ouverture, selon l'article 10.2.2 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 38 %.

La demande concerne un bâtiment commercial isolé d'un étage situé dans la zone C06-01.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le milieu

Le bâtiment visé est situé du côté nord du boulevard Métropolitain, près du boulevard Provencher, dans la zone C06-01. Les bâtiments adjacents sont occupés par des usages commerciaux ou industriels légers.

Le bâtiment

Il s'agit d'un bâtiment commercial isolé d'un (1) étage construit en 1962 à la suite du permis numéro 1759. Le bâtiment comprend deux (2) suites commerciales. L'une est occupée par le concessionnaire automobile Volvo, l'autre à des fins de vente de véhicules d'occasion. Un permis de transformation numéro 2014-27588 a été délivré en avril 2014 pour la rénovation des murs extérieurs de la partie du bâtiment occupée par le concessionnaire Volvo. La partie de la façade principale accueillant Volvo est maintenant recouverte de panneaux d'aluminium et de murs rideaux en verre translucide.

La façade principale de la partie du bâtiment occupée à des fins de vente de véhicules

d'occasion, de même qu'une partie des murs latéraux est recouverte de stuc appliqué sur un treillis de fibre de verre et de murs rideaux. Les autres matériaux de revêtement extérieur présents sur les autres murs de tout le bâtiment sont la brique et l'acier prépeint.

Le règlement

La présente demande de dérogation mineure concerne un bâtiment situé dans la zone C06-01. Considérant les dispositions s'appliquant spécifiquement aux zones dont l'affectation principale est « Commerce » (article 6.2.9.1 du Règlement de zonage numéro 1886), la façade d'un bâtiment, de même que la surface totale des murs extérieurs d'un bâtiment, doit être recouverte de maçonnerie solide dans une proportion de 80 %.

Toutefois, considérant que depuis sa construction, le bâtiment ne possède aucune maçonnerie solide en façade et que la proportion de maçonnerie solide, actuellement présente en combinant la surface totale des murs extérieurs du bâtiment, représente seulement 39 %, le bâtiment est considéré dérogatoire. Selon l'article 10.2.2 du Règlement de zonage numéro 1886, une construction dérogatoire peut être modifiée, pourvu que la dérogation ne soit pas augmentée.

La demande

Une demande de permis de transformation numéro 2016-14342 a été déposée, d'une part, pour réaménager l'intérieur de la partie du bâtiment allouée à des fins de vente de véhicules automobiles usagés pour accueillir le concessionnaire « Alpha Roméo », et d'autre part, pour transformer les façades de cette partie du bâtiment.

La transformation de la façade principale comprend le retrait de la marquise et de la partie arrondie accueillant le portique d'entrée, le déplacement des ouvertures et le remplacement des matériaux de revêtement extérieur. Actuellement, le revêtement extérieur est composé de stuc appliqué sur un treillis de fibre de verre et de murs rideaux. Il n'y a donc aucune maçonnerie solide sur ce mur. Le projet prévoit rendre la façade linéaire, sans marquise, et remplacer les matériaux de revêtement existants par des panneaux métalliques et de nouveaux murs rideaux. Le traitement prévu en façade sera prolongé sur une partie du mur latéral ouest. Les autres matériaux de revêtement extérieur existants seront conservés, mais peints.

Actuellement, le pourcentage de maçonnerie solide présent sur le bâtiment est de 39 % de la surface totale des murs extérieurs du bâtiment. Les travaux de modification des matériaux de revêtement extérieur ne visent pas le retrait de la maçonnerie existante. Toutefois, considérant le retrait de la marquise, la superficie des murs servant au calcul de la proportion de maçonnerie est augmentée par l'ajout de la superficie de cette marquise. Ce faisant, la proportion de maçonnerie solide est diminuée à 38 % de la surface totale des murs extérieurs du bâtiment. Les requérants souhaitent donc obtenir une dérogation mineure pour permettre le projet tel que déposé.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises considère que la demande est recevable, que toutes les conditions ont été respectées et que cette demande de dérogation mineure devrait être accordée telle que formulée, et ce, en considérant les éléments suivants :

- les travaux de modification aux matériaux de revêtement extérieur ne visent pas le retrait de la maçonnerie existante;
- le bâtiment ne possède aucune maçonnerie en façade et la diminution du ratio de maçonnerie pour la surface totale des murs extérieurs, passant de 39% à 38%, est causée par l'ajout de la superficie de la marquise dans le calcul de la superficie totale des murs;

- les matériaux de revêtement extérieur de l'autre partie du bâtiment, soit celle occupée par Volvo, sont les mêmes que ceux prévus, soit des panneaux d'aluminium et des murs rideaux, mais dans des teintes différentes;
- les travaux permettront d'harmoniser la façade du bâtiment dans son ensemble.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est donc d'opinion que cette demande de dérogation mineure devrait être soumise au comité consultatif d'urbanisme pour que celui-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public : 15 et 16 novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement sur les dérogations mineures numéro 1883, articles 2.1, 2.2 et 2.7.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélany ROY

ENDOSSÉ PAR

Johanne COUTURE

Le : 2016-10-18

Conseillère en planification

Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1165909028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveaux bâtiments multiplex situés aux 7088-7124, rue Daudet (nouveaux numéros civiques) - Lot numéro 5 556 179 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 novembre 2016

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-28 visant la construction de deux (2) multiplex comprenant un total de dix (10) unités d'habitation détenues en copropriété, de type « maison de ville » situés aux 7088-7124, rue Daudet (nouveaux numéros civiques), lot numéro 5 556 179 du cadastre du Québec, dans la zone C04-29.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-24 10:57

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165909028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveaux bâtiments multiplex situés aux 7088-7124, rue Daudet (nouveaux numéros civiques) - Lot numéro 5 556 179 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard -Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction numéro 2016-14381 a été déposée pour la construction de deux (2) multiplex comprenant un total de dix (10) unités d'habitation détenues en copropriété, de type « maison de ville ». Les bâtiments sont de trois (3) étages, implantés en rangée face à la rue Daudet et adjacents au bâtiment situé aux 4400-20, rue Jean-Talon, dans la zone C04-29.

Le projet a été accepté à la suite d'une modification du projet particulier PPCMOI 2013-02/C04-29 (résolution numéro CA16 13 0274), à la séance du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2016.

La délivrance du permis de construction est assujettie à la procédure du P.I.I.A. de l'article 8.1 étant donné l'application de la condition numéro 12 prévue à la résolution numéro CA14 13 0185 approuvant le projet particulier de construction numéro PPCMOI 2013-02/C04-29.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA16 13 0274 en date du 6 septembre 2016 (1165909013) - Adoption d'une résolution - Modification du projet particulier PPCMOI 2013-02/C04-29 - 4400-4420, rue Jean-Talon - Lot numéro 5 556 179 du cadastre du Québec.

- Résolution numéro CA14 13 0185 en date du 2 juin 2014 (1133385041) - Adoption d'une résolution - Projet particulier PPCMOI 2013-02/C04-29 - 4400, rue Jean-Talon - Lot numéro 1 122 163 du cadastre du Québec.
- Résolution numéro CA13 13 0105 en date du 2 avril 2013 (1123385068) - Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements - 4400, rue Jean-Talon - Lot numéro 1 122 163 du cadastre du Québec.

DESCRIPTION

Ce projet de construction doit être conforme aux objectifs et critères énumérés à l'article 8.1.2 du Règlement de zonage. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe. De plus, préalablement à l'émission du permis de construction, une opération cadastrale est requise pour assurer la conformité des paramètres de densité prescrits à la grille des usages et normes de la zone C04-29, et ce, autant pour la première phase du projet connue sous le nom de « Résidence Le 22 inc. », que pour celle visée par la demande de permis de construction numéro 2016-14381.

JUSTIFICATION

Après analyse du P.I.I.A. et des autres exigences applicables, ce projet s'avère être conforme en vertu de l'article 8.8 du Règlement de zonage. Considérant que l'opération cadastrale requise avant l'émission du permis de construction n'affecte pas le P.I.I.A applicable, nous transmettons cette demande au comité consultatif d'urbanisme pour que celui-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélany ROY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1165909026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveau bâtiment mixte (résidentiel et commercial) isolé situé aux 9430-50, boulevard Lacordaire (futurs numéros civiques) - Lots numéros 5 322 205, 5 322 206 et 1 332 009 (futurs lots numéros 5 681 501 et 5 988 868) du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 novembre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-26 visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte (résidentiel et commercial) isolé situé aux 9430-50, boulevard Lacordaire, lots numéros 5 322 205, 5 322 206 et 1 332 009 (futurs lots numéros 5 681 501 et 5 988 868) du cadastre du Québec, dans la zone C08-13. Il s'agit de la seconde phase du projet du Faubourg Lacordaire.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-24 10:58

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165909026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveau bâtiment mixte (résidentiel et commercial) isolé situé aux 9430-50, boulevard Lacordaire (futurs numéros civiques) - Lots numéros 5 322 205, 5 322 206 et 1 332 009 (futurs lots numéros 5 681 501 et 5 988 868) du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction numéro 2016-14241 a été déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment mixte (résidentiel et commercial) d'une hauteur de douze (12) étages. Le nouveau bâtiment sera situé aux 9430-50, boulevard Lacordaire, dans la zone C08-13 et correspond à la seconde phase du projet du Faubourg Lacordaire. En vertu de l'article 8.1 du Règlement de zonage numéro 1886, cette demande de permis est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), puisqu'elle vise la construction d'un bâtiment dont la superficie de plancher est supérieure à 925 mètres carrés ou dont la hauteur excède trois (3) étages.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le milieu

Le nord du boulevard des Grandes-Prairies est principalement occupé par des bâtiments accueillant des usages commerciaux et industriels légers. Du côté sud du boulevard des Grandes-Prairies, on retrouve des usages résidentiels (unifamilial et multiplex) et quelques commerces du côté ouest du boulevard Lacordaire, alors que du côté est du boulevard Lacordaire, on retrouve des usages commerciaux, dont le centre commercial du Père du Meuble.

La propriété visée

La propriété visée par la demande de permis comprend les lots numéros 5 322 205, 5 322 206 et 1 332 009 (futurs lots numéros 5 681 501 et 5 988 868), lesquels sont situés dans le quadrant nord-ouest des boulevards Lacordaire et des Grandes-Prairies.

La propriété concernée était occupée par trois (3) bâtiments commerciaux, mais ils ont tous été démolis au début de l'année 2015 pour faire place au projet du Faubourg Lacordaire. Le promoteur prévoit développer le site en trois (3) phases. La première phase, laquelle a été construite en 2015, comprend deux bâtiments. L'un comporte deux (2) étages et accueille

les usages suivants : garderie, dentiste et vente au détail. Le second, construit sur le même lot, accueille un usage de restauration.

Lotissement

Cette propriété appartient à un seul propriétaire foncier et comprend plusieurs lots. Pour des raisons de financement et de conformité au règlement de zonage, notamment au coefficient d'occupation du sol (COS) minimal prescrit, le requérant désire procéder au morcellement de ses terrains afin de créer des lots distincts pour chacune des trois (3) phases du projet du Faubourg Lacordaire. La seconde phase du projet de développement, soit celle visée par la demande de permis de construction, comprend le remplacement du lot 5 322 205 et d'une partie des lots 5 322 206 et 1 332 009 par les futurs lots numéros 5 681 501 et 5 988 868.

Le projet

Le projet consiste à construire la deuxième phase du développement du terrain, soit la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) de douze (12) étages. Le nombre de logements est de 154 et l'occupation commerciale du rez-de-chaussée sera vouée à un marché d'alimentation. La typologie des unités d'habitation prévues comprend des unités de type studio, 3 ½, 4 ½ et 5 ½. Un niveau de stationnement souterrain comprenant 118 cases de stationnement est prévu. Sur le basilaire du toit commercial, une terrasse sera aménagée pour desservir la clientèle résidentielle du projet. Les matériaux de revêtement extérieur utilisés pour la portion résidentielle sont surtout le béton préfabriqué et le bloc de béton architectural. La portion commerciale du rez-de-chaussée comprend le bloc de béton architectural, des panneaux d'aluminium, l'acier prépeint et un encadrement des ouvertures principales en bois lamellé.

Le règlement

Le projet de construction doit être conforme aux objectifs et aux critères énumérés à l'article 8.1.2 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

JUSTIFICATION

Après analyse du P.I.I.A. applicable et des autres exigences applicables, ce projet s'avère être majoritairement conforme en vertu de l'article 8.8 du Règlement de zonage numéro 1886.

En conséquence, il y aurait lieu de le transmettre au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de construction est assujéti aux dispositions du Règlement de zonage numéro 1886 relatives à l'exigence d'un toit blanc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélany ROY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1164871008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'une demande d'exemption en matière de stationnement (2016-01) - 4385-4409, rue Denis-Papin – Lot numéro 1 001 615 du cadastre du Québec – District Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 novembre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accepter la demande d'exemption pour cinq (5) cases de stationnement visant à aménager une nouvelle garderie au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 4385-4409, rue Denis-Papin, lot numéro 1 001 615 du cadastre du Québec, dans la zone C08-02, et qu'une somme de 40 000 \$ soit exigée, le tout conformément à l'article 5.18 « Disposition concernant une exemption en matière de stationnement » du Règlement de zonage numéro 1886, ainsi qu'au règlement sur les tarifs en vigueur.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-23 19:18

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164871008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'une demande d'exemption en matière de stationnement (2016-01) - 4385-4409, rue Denis-Papin – Lot numéro 1 001 615 du cadastre du Québec – District Saint-Léonard -Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

La direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a reçu une demande de permis de transformation (2015-13903) visant à aménager une nouvelle garderie au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 4385 à 4409, rue Denis-Papin. Plus précisément, la garderie serait aménagée dans le local portant le numéro civique 4385, rue Denis-Papin.

En vertu des dispositions énoncées au Règlement de zonage numéro 1886, le présent sommaire vise l'adoption, par le conseil d'arrondissement, d'une résolution exemptant le propriétaire de ce bâtiment de l'obligation de fournir cinq (5) cases de stationnement supplémentaires exigées en vertu de ce même règlement, et ce, à la condition qu'il contribue au fonds de compensation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Milieu d'insertion

Le projet, situé en zone C08-02, laquelle n'est occupée que par le bâtiment faisant l'objet de la présente demande, vise à implanter une nouvelle garderie sur un tronçon de la rue Denis-Papin, entre la rue Roquebrune et le boulevard Provencher. La zone en question permet les catégories d'usages suivantes: c1 (commerce de voisinage), c2 (commerce artériel léger) et i1 (industrie légère).

Le milieu est caractérisé par la présence marquée de bâtiments de deux étages, de type « multiplex », jumelés. Le site visé par la demande se trouve tout près de l'école St-Noël-Chabanel, laquelle est située dans l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension. Un peu plus à l'est, au coin de la rue Denis-Papin et du boulevard Provencher, on y retrouve un bâtiment commercial de deux étages ayant des commerces de petite surface au rez-de-chaussée ainsi qu'un stationnement extérieur. L'établissement principal, occupant la plus grande superficie de ce bâtiment, exploite une « salle de réception ».

Enfin, le site est situé à environ 230 m du Parc René-Goupil (arrondissement voisin), lequel ne semble pas clôturé selon les normes du Règlement sur les services de garde éducatifs à

l'enfance.

Bâtiment (propriété)

Il s'agit d'un bâtiment commercial de 2 étages, isolé, construit en 1977. Si la demande d'exemption en matière de stationnement est accordée et que la garderie est aménagée, le bâtiment compterait trois établissements en opération et un local vacant répartis comme suit:

- Une future garderie au 4385, rue Denis-Papin, occupant la partie sud du rez-de-chaussée;
- Un comptoir de préparation de mets au 4403, rue Denis-Papin, occupant la partie nord du rez-de-chaussée;
- Une salle de réception au 4393, rue Denis-Papin, occupant la partie centrale du rez-de-chaussée pour l'entrée principale et tout le 2e étage. Dans une lettre datée du 4 janvier 2016, le propriétaire de l'immeuble affirme que la salle de réception n'est en activité que les fins de semaine;
- Un local vacant au rez-de-chaussée, adjacent à la future garderie.

Le terrain, sur lequel le bâtiment est érigé, est d'une superficie de 3 331,3 m² (35858 pi²), alors que l'aire de bâtiment est de 1607,34 m², selon la fiche bâtiment remise lors du dépôt de la demande de permis de transformation. La superficie de plancher totale du bâtiment est de 3 236,78 m² (34 832 pi²) alors que la salle de réception occupe 2 018,92 m² (21 731 pi²) et que le traiteur occupe 372,51 m² (4 007,71 pi²).

Les cours latérales et arrière du terrain servent principalement de voie d'accès et de stationnement, lequel compte 55 unités extérieures, alors qu'un stationnement intérieur au sous-sol, comptant 12 unités, est accessible par une voie d'accès donnant sur la rue de Roquebrune. Les 55 unités de stationnement extérieures ont été illustrées et reconnues dans un permis de transformation datant de 2006 (numéro 24974) alors que les 12 unités intérieures sont représentées sur les plans d'un permis de transformation datant de 1995 (numéro 19101). Puisque ce nombre d'unités de stationnement est inférieur au minimum exigé en vertu du Règlement de zonage numéro 1886, elles doivent être maintenues.

Projet

Le requérant a sollicité un permis de transformation afin d'aménager une garderie pouvant accueillir 26 enfants. Or, l'étude de cette demande a permis de conclure que la garderie projetée devait fournir, en vertu de la réglementation de zonage en vigueur, 5 unités de stationnement supplémentaires. Le demandeur désire maintenant régulariser la situation en présentant une demande d'exemption en matière de stationnement pour ces 5 cases.

Plus précisément, la garderie, située au rez-de-chaussée de l'immeuble, occuperait une superficie de 133,81 m² (1 440,29 pi²) et serait accessible par un hall d'entrée donnant sur la rue Denis-Papin. Deux portes, servant d'issue, permettraient de sortir du bâtiment et d'accéder au stationnement en cour arrière. Une autre issue, partant de la cuisine de l'établissement, mènerait, via un corridor, à la cour avant du bâtiment donnant sur la rue de Roquebrune.

Un espace de jeux clôturé serait aussi aménagé en cour latérale, adjacente à une voie publique, donnant sur la rue Denis-Papin. Cet espace de jeu aurait une superficie de 36 m² (387,5 pi²). Selon le certificat de localisation préparé par Éric Deschamps, minute 3537, le mur extérieur du bâtiment est implanté à 5,8 m de l'emprise du domaine public du côté de la rue Denis-Papin. Considérant la largeur de l'espace de jeu extérieur, cet espace de jeu se trouverait à 1,99 m de l'emprise du domaine public. Des matelas de protection seraient

installés autour de deux colonnes du bâtiment, lesquelles seraient au milieu de l'aire de jeu prévue. Ainsi, le volume de bâtiment supporté par ces colonnes de même que l'arbre public situé à proximité offrirait des espaces d'ombre au-dessus de l'aire de jeux extérieure.

Enfin, l'aménagement de cet espace n'entraînerait aucune réduction du nombre d'unités de stationnement existantes.

Règlement

Lors de l'émission du permis de construction du bâtiment, soit le 28 juin 1974, c'était le Règlement de zonage numéro 91 qui s'appliquait.

Entre 2010 et 2015, le local visé par la présente demande a été occupé par un usage « marché alimentaire » en vertu du certificat numéro 2010-15257. Or, le Règlement de zonage numéro 1886, présentement en vigueur, prévoit des dispositions normatives régissant le nombre minimal de cases de stationnement à aménager lors d'un changement d'usage visant le remplacement d'un tel commerce, le « marché alimentaire », par une garderie. Ces normes se retrouvent dans les articles 6.2.3.2, 6.2.3.1 et 6.2.3.5 (débarcadère) du Règlement de zonage numéro 1886.

Ainsi, pour être conforme aux exigences de ce règlement, le site visé par la demande devrait être en mesure de fournir 92 cases de stationnement et ce, en considérant la superficie de plancher occupée par chacun des établissements.

- Garderie de 133,8 m²: ratio 1/60 m² équivalant à 2 unités de stationnement exigées en plus d'un débarcadère de 3 unités, pour un total de 5 unités de stationnement exigées;
- Salle de réception de 2018,92 m²: ratio 1/25 m² pour un total de 81 unités de stationnement exigées;
- Commerce du groupe C1 (comptoir de préparation de mets) de 372,51 m²: ratio 1/60 m² pour un total de 6 unités de stationnement exigées.

En fait, la situation actuelle est déjà dérogatoire en terme de nombre d'unités de stationnement minimales requises pour l'ensemble du bâtiment et l'aménagement de la garderie accentuerait cette dernière. En effet, le minimum requis passerait à 92 unités de stationnement alors que la propriété ne compte que 67 unités de stationnement au total (55 unités extérieures et 12 unités intérieures).

En conséquence, devant l'impossibilité d'aménager les 5 cases requises en vertu du changement d'usage prévu dans le local du 4385, rue Denis-Papin, le requérant dépose une demande d'exemption pour la totalité de ces cases conformément à la procédure de demande d'exemption en matière de stationnement décrite aux articles 5.18.1 à 5.18.12.

Avis du CCU - séance du 9 mars 2016

Suite aux commentaires émis par le comité, le requérant a effectué un porte-à-porte afin d'obtenir l'avis des résidents des rues Denis-Papin et Roquebrune, à proximité du projet visé par la présente demande. Ainsi, il a réussi à obtenir l'appui et la signature de plus de 60 personnes.

Avis des travaux publics de l'arrondissement

Il s'agit d'un secteur où plusieurs plaintes reliées au stationnement sur rue ont été reçues. Des citoyens ont déposé des demandes pour qu'un système de vignettes SRRR soit implanté, surtout la fin de semaine, à cause de l'achalandage créé par la salle de réception au coin de la rue Denis-Papin et Provencher.

Considérant que les heures d'activité de la garderie seraient très rarement les mêmes que celles de la salle de réception, la DAUSE n'émet pas de réserve en fonction de l'avis transmis par la Direction des travaux publics de l'arrondissement. En effet, les heures d'affluence de la garderie seraient pendant les jours de semaine alors que le stationnement des 4385-4409, rue Denis-Papin est presque entièrement vide, et que les plaintes rapportées visent principalement la fin de semaine.

JUSTIFICATION

Le requérant s'est engagé à payer la somme totale de 40 000 \$ au fonds de stationnement, tel que requis au Règlement de zonage numéro 1886, advenant des suites favorables quant à sa demande.

Considérant que :

- le partage des espaces de stationnement entre les différents établissements de la propriété semble possible. En effet, les heures d'activité de la garderie et du principal occupant, la salle de réception, n'entreraient pas en conflit;
- compte tenu de la zone commerciale dans laquelle le projet se trouve et de sa proximité des secteurs résidentiels avoisinants, l'implantation d'une garderie constituerait un usage adéquat et bien intégré à son milieu;
- cette demande d'exemption en matière de stationnement est conforme aux articles 5.18.1 c) et 5.18.2 a), b) et c) du Règlement de zonage numéro 1886;
- suite aux commentaires du comité consultatif d'urbanisme, à la séance du 9 mars 2016, le requérant a obtenu l'appui de plus de 60 signataires habitant les rues Denis-Papin et Roquebrune;
- les plaintes rapportées liées au stationnement sur rue visent les journées de fin de semaine alors que la garderie est en activité les jours de semaine.

Toutefois,

- en vertu de l'article 6.2.7.3 du Règlement de zonage numéro 1886 et par souci de sécurité, des bollards de protection doivent être installés entre l'aire de jeux et les espaces accessibles en véhicule (aire de stationnement).

Nous recommandons que la demande soit transmise au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution au fonds de stationnement de 5 cases à 8 000 \$ chacune, pour un total de 40 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement de zonage numéro 1886; aux articles 5.18.1 c) et 5.18.2 a), b) et c).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason JALBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1164871037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de projet particulier PPCMOI 2016-03/I11-19 – 8685-87, rue du Champ d'Eau – Lots numéros 2 681 119 et 1 335 466 du cadastre du Québec – District Saint-Léonard-Est.

ATTENDU la recommandation **défavorable** du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 novembre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ :

De refuser la demande de projet particulier PPCMOI 2016-03/I11-19, déposée conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), car l'usage de vente d'autos usagées n'est pas souhaité dans ce secteur industriel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-24 14:07

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164871037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de projet particulier PPCMOI 2016-03/I11-19 – 8685-87, rue du Champ d'Eau – Lots numéros 2 681 119 et 1 335 466 du cadastre du Québec – District Saint-Léonard-Est.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) a été déposée afin d'autoriser l'usage «Vente et location d'automobile, camionnette et camion usagés de moins de 3000 kg de masse nette», lequel n'est pas permis en zone industrielle I11-19. Cette demande est recevable en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble numéro 2177 et vise à permettre une occupation du bâtiment qui est non conforme à la réglementation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le milieu

La propriété visée par la présente demande de projet particulier se trouve en plein coeur d'un secteur industriel (zone I11-19), adossée à la frontière avec l'arrondissement d'Anjou, sur la rue du Champ d'Eau entre les rues Bombardier et Paul-Émile-Lamarche. Le voisinage est principalement composé de bâtiments industriels de un (1) à deux (2) étages dont les terrains comprennent très peu d'espaces verts et dont les cours avants sont utilisées pour du stationnement.

Les propriétés visées

Le projet proposé implique deux (2) propriétés distinctes, adjacentes, qui seraient remembrées. En fait, le lot numéro 2 681 119, vacant, est d'une superficie de 739,4 m² alors que le lot voisin, portant le numéro 1 335 466 est d'une superficie de 1 477 m² et accueille un bâtiment industriel d'un étage avec mezzanine. Ces deux (2) terrains, qui appartiennent au même propriétaire, sont presque entièrement asphaltés, ne comportent que très peu d'espaces verts, aucun arbre, et totalisent 2 216,4 m². Enfin, le bâtiment, d'une largeur de 15,3 m et d'une profondeur de 30,54 m pour une superficie au sol de 467,26 m², a été construit en 1987 et a été exploité par un usage de «fabrication et réparation de boîtes de camions» depuis 1990.

Le projet

En avril dernier, la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a reçu une demande de projet particulier afin d'autoriser un usage de « réparation de véhicules automobiles » conjointement à un usage de « vente et location d'automobile, camionnette et camion usagés de moins de 3 000 kg » lequel n'est pas autorisé dans la zone I11-19. Le 8 juin 2016, le projet était soumis en information au CCU qui a émis une recommandation favorable au principe d'exploiter un usage de vente d'automobiles usagées dans le bâtiment et sur le terrain.

Suite à cette recommandation favorable, l'analyse du projet a été complétée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et le projet a été soumis au comité consultatif d'urbanisme à la séance du 15 novembre 2016.

Principales composantes du projet

- Le remembrement des deux (2) lots en une seule et même propriété aurait des effets sur le coefficient d'occupation du sol (COS) du bâtiment, lequel se retrouverait à 0,23 alors que le minimum prescrit est de 0,6.
- L'intérieur du bâtiment serait très peu modifié en y ajoutant, au rez-de-chaussée, un présentoir pouvant accueillir une voiture. Le reste de cet étage serait réservé à la réparation des véhicules et à l'entreposage de pièces.
- Le bureau administratif de l'établissement se trouverait à la mezzanine qui a une superficie de plancher de 41,8 m².
- Le terrain serait réaménagé, en partie, afin d'y redéfinir les espaces de stationnement en cour avant ainsi qu'en cour latérale pour un total de 12 unités. Aussi, les cours latérales et arrière serviraient principalement à l'étalage des véhicules en vente ou en instance de réparation.
- Une série d'arbustes serait plantée le long de la limite de propriété nord.
- En cour avant, des bandes de verdure seraient ajoutées de même que 9 nouveaux arbres.
- La façade serait légèrement retravaillée afin d'y apporter des détails autour des portes et fenêtres. De même, les ouvertures seraient remplacées dans les mêmes dimensions.

Règlement de zonage 1886

Le projet, tel que présenté, comporte certaines dérogations au Règlement de zonage 1886.

Article de référence	Norme	Dérogation
Ligne 9 à la grille de zonage I11-19.	Les usages de la classe d'usages C2 n'y sont pas autorisés.	L'usage proposé est de la catégorie d'usages C2. LAU, article 113, al. 2, (3°)
Ligne 61 à la grille de zonage I11-19.	Le COS minimal applicable pour les usages autorisés est de 0,6 outre les usages P3 et P4. <i>Il n'y a pas de COS minimal pour l'usage C2 considérant qu'il n'est pas autorisé à la grille.</i>	Considérant le remembrement de 2 propriétés qui implique l'ajout d'un terrain vacant, le COS diminuerait à 0,23 alors qu'il se situe, avant le remembrement, à 0,34. LAU, article 113, al. 2, (3° et 5°)
Article 9.66 Taux d'implantation au sol moyen	Taux d'implantation au sol devant se trouver entre 30 % et 60 %	Le TIS proposé est de 21 % LAU, article 113, al. 2, 6°

<p>Article 6.2.1.1 Usage additionnel autorisé (affectation principale C)</p>	<p>Pour un usage de la catégorie C3, tout usage autorisé dans la classe d'usages C3.</p> <p>Pour un usage de la classe d'usages C2, un usage de la classe C2 ou C1.</p>	<p>L'établissement comportera un usage de la classe d'usages C3 et un autre de la classe d'usages C2.</p> <p>LAU, article 113, al. 2, (3°)</p>
<p>Article 6.3.2.1 8) espace de stationnement</p>	<p>Les cases de stationnement en cour avant doivent respecter une distance minimale de 2 m par rapport à la ligne de rue.</p>	<p>Les unités de stationnement en cour avant seraient à moins de 2 m de la ligne de rue.</p> <p>LAU, article 113, al. 2, (10°)</p>
<p>Article 6.3.2.1 29) Remisage temporaire pour fins de réparation seulement</p>	<p>Clôture opaque d'une hauteur obligatoire de 1,80 m doit être érigée.</p>	<p>La clôture proposée n'est pas complètement opaque. Un effort est fait en ce sens en prévoyant un écran végétal, ce qui n'est pas suffisant au sens du Règlement 1886 car l'opacité n'est pas garantie dans le temps. Cet article fera l'objet des dérogations au présent PPCMOI.</p> <p>LAU, article 113, al. 2, (15°)</p>
<p>Article 6.3.6.1 Nécessité d'un espace aménagé</p>	<p>Bande de verdure continue d'une largeur minimale de 2 m sauf aux accès.</p>	<p>La bande de 2 m proposée n'est pas conforme. En fait, elle comprend un sentier piéton et une section derrière l'arbre public qui devra être corrigée, ne faisant pas l'objet du présent PPCMOI.</p> <p>LAU, article 113, al. 2, (4°)</p>

Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

La propriété se trouve en secteur de grande affectation «industrie» (Carte 20), laquelle est une aire à vocation économique regroupant un ensemble d'établissements qui produisent des biens ou qui fournissent des services.

Composantes autorisées :

- Industrie de tout type;
- Bureau;
- Commerce;
- Équipement récréatif, culturel ou institutionnel;
- Composantes de la grande affectation «Grande entreprise ou grande infrastructure publique».

Cartes 5 et 6

Le secteur industriel dans lequel le projet s'implante est en zone d'îlot de chaleur tel que démontré à la carte 5 au schéma. Du même coup, la carte 6 affiche un faible indice de canopée dans la zone visée. En fait, l'indice de canopée et la création d'îlot de chaleur sont

étroitement liés. Considérant cette lacune majeure, il est responsable d'exiger que des arbres soient plantés dans le cadre de cette demande de projet particulier.

Document complémentaire - (Article 4.6.1 - Règles d'affectations)

«La réglementation d'urbanisme d'une municipalité ou d'un arrondissement doit prévoir qu'un terrain soit affecté à un usage dont les émissions de poussières, d'odeurs, de fumées, de vibrations, de lumière ou de bruits et les effets de la circulation des véhicules sur ce terrain inhérente à cet usage sont limités lorsque ce terrain est adjacent ou fait face à un terrain à vocation résidentielle». Bien que le terrain soit adjacent à une zone résidentielle se trouvant dans l'arrondissement d'Anjou, les activités qui sont proposées dans le présent projet particulier n'entraîneraient pas d'effets tels que décrits précédemment. Aussi, un talus a été aménagé à l'arrière du terrain créant une barrière entre le secteur industriel et les résidences situées dans l'arrondissement voisin (Anjou).

Le plan d'urbanisme

Au niveau du plan d'urbanisme, la propriété est assujettie aux paramètres suivants :

Aire d'affectation «secteur d'emplois»

- Immeubles industriels
- Immeubles à bureaux
- Immeubles commerciaux
- Équipements collectifs ou institutionnels

Densité - Secteur 23-01

- Bâti de 1 à 3 étages hors-sol
- Implantation isolée ou jumelée
- Taux d'implantation au sol faible ou moyen

Enfin, plusieurs orientations et objectifs, identifiés au plan d'urbanisme, ont été répertoriés et commentés, puisque pertinents à l'évaluation de la présente demande de projet particulier. Cette analyse est jointe au présent sommaire décisionnel et correspond au tableau d'analyse en fonction du plan d'urbanisme.

Rappel des critères d'évaluation applicables au projet

En plus de devoir respecter les objectifs du plan d'urbanisme ainsi que les objectifs et les dispositions du document complémentaire du schéma de l'agglomération de Montréal (Règlement RCG 15-073), un projet particulier faisant l'objet d'une demande d'autorisation doit être évalué en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (numéro 2177).

(Voir le tableau d'évaluation du projet joint au présent sommaire)

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a soumis son analyse au comité consultatif d'urbanisme pour que celui-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement. Lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 15 novembre 2016, le comité a recommandé au conseil d'arrondissement de refuser la demande de projet particulier numéro 2016-03/I11-19 car l'usage de vente d'autos usagées n'est pas souhaité dans le secteur industriel visé par la demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason JALBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1163157003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déléguer au comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

IL EST RECOMMANDÉ:

De déléguer au comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par la Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-23 19:18

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163157003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déléguer au comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau travaille depuis plus de 3 ans, en collaboration avec l'ensemble des arrondissements, au projet d'optimisation des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout (projet Maxim'eau). Ce projet vise une amélioration majeure des processus d'organisation, de planification et d'ordonnancement des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout à travers trois volets : un volet ressources humaines, un volet approvisionnement et gestion des inventaires et un volet informatique. En ce qui a trait au volet ressources humaines, des lacunes importantes ont été identifiées sur le plan de la formation technique. Ces lacunes sont également amplifiées par le manque de stabilité des employés dédiés à cette activité et le manque de procédures documentées et standardisées. Pour répondre à ces préoccupations, le Service de l'eau et les arrondissements ont, d'une part, rédigé deux nouveaux descriptifs de fonctions cols bleus et révisé l'ensemble des procédures de travail et des équipements de travail reliés à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout. Les nouveaux descriptifs de fonctions seront incessamment déposés au Comité conjoint d'évaluation et leurs modalités d'implantation devront faire l'objet de discussions avec le Syndicat des cols bleus regroupés conformément aux dispositions de leur convention collective.

Or, le succès du déploiement de ce nouveau modèle d'organisation du travail repose sur l'établissement de modalités uniformes de déploiement de ces descriptifs pour l'ensemble des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro DA150050002 en date du 17 juillet 2015 (2150050002) - Autoriser la création, l'affichage et le comblement de cinq (5) postes permanents et de sept (7) postes temporaires dédiés au projet d'optimisation de la gestion des actifs des réseaux d'eau secondaires.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel recommande *de déléguer au comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.*

Dans le cadre de ce déploiement, il est également recommandé :

- de créer une unité administrative dédiée aqueduc et égout, composée d'une structure de postes visant les deux nouvelles fonctions et optionnellement les fonctions de la famille « chauffeurs »;
- de favoriser la libération des employés afin qu'ils reçoivent la formation sur les nouvelles instructions de travail dans une optique de formation continue;
- de respecter les modalités d'accessibilité aux nouvelles fonctions qui seront déterminées dans le cadre des discussions;
- de collaborer à la mise en place d'un modèle d'organisation du travail impliquant les planificateurs du Service de l'eau et les gestionnaires de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'établissement de modalités uniformes de déploiement du nouveau modèle d'organisation du travail permettra aux arrondissements d'exploiter le plein potentiel du modèle afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Accroissement des compétences techniques des employés;
- Accroissement de l'efficacité et la qualité des travaux;
- Réduction des risques d'accidents de travail des employés;
- Réduction des risques associés à la santé publique;
- Conformité accrue aux exigences gouvernementales émanant du règlement sur la qualité de l'eau potable, des règles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et des divers ministères;
- Amélioration des services à la population.

De plus, il est prévu que les arrondissements soient consultés tout au long du processus afin de s'assurer que les modalités d'application qui seront négociées soient suffisamment flexibles pour rencontrer l'ensemble des besoins des arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles COUTURE, Service de l'eau
Daniel FLEURY, Saint-Léonard

Lecture :

Charles COUTURE, 23 novembre 2016
Daniel FLEURY, 23 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy-Ann BEAUDOIN
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services Administratifs

Le : 2016-11-21



Dossier # : 1163385011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 novembre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 novembre 2016.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-22 08:23

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163385011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 novembre 2016.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nous soumettons au conseil d'arrondissement le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 novembre 2016.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAFOND
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-18

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1160512029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le lundi 17 octobre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le 17 octobre 2016.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-02 17:12

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1160512029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le lundi 17 octobre 2016.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le lundi 17 octobre 2016, à 16 h, à la mairie d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne PRESSEAULT
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-01

Sylvie A BRUNET
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1160512028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le 17 octobre 2016 à 19 h.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le 17 octobre 2016 à 19 h.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-02 17:13

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1160512028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le 17 octobre 2016 à 19 h.

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard, tenue le 17 octobre 2016 à 19 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne PRESSEAULT
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-01

Sylvie A BRUNET
Directeur des services administratifs



Dossier # : 1163022024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du conseiller Mario Battista et de la conseillère Lili-Anne Tremblay, conseiller et conseillère d'arrondissement, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-16 17:04

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163022024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Tout membre du conseil doit, dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Ville et de la Communauté métropolitaine de Montréal et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout autre organisme municipal dont le membre fait partie.

Chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du conseiller Mario Battista et de la conseillère Lili-Anne Tremblay, conseiller et conseillère d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 357 à 363 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-11-16



Dossier # : 1160539011

Unité administrative responsable : Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Octobre 2016.

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'octobre 2016.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-11-02 17:13

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1160539011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Octobre 2016.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nous vous transmettons en annexe les bordereaux des permis de construction et d'affichage, ainsi que des certificats d'autorisation émis au cours du mois d'octobre 2016. Pour fins de statistiques, nous vous soumettons également les documents suivants :

- Statistiques mensuelles comparatives concernant l'émission des permis de construction et d'affichage;
- Statistiques mensuelles concernant les certificats d'autorisation d'usage (selon la division de l'activité économique);
- Graphiques démontrant l'évolution mensuelle et cumulative des permis de construction émis et le résultat comparatif 2015-2016 pour la même période.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAFOND
C/d urb.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-02

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1167281004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt du bilan 2011-2015 du Plan local de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ:

De prendre acte du dépôt du bilan 2011-2015 du Plan local de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-12-01 17:18

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167281004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt du bilan 2011-2015 du Plan local de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan local de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard (Plan local) a été adopté par le conseil d'arrondissement le 5 décembre 2011. Des 58 engagements qu'il comprenait au départ, deux engagements se sont ajoutés en cours de route au Plan local. Au total, 60 engagements ont été mis en œuvre par l'arrondissement dans le but d'assurer un développement plus durable du territoire. Ces engagements s'arrimaient aux objectifs poursuivis par le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA15 13 0370 en date du 7 décembre 2015 (1153269008) – De prendre acte du dépôt du bilan 2013-2014 du Plan local de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

- Résolution CA11 13 0378 en date du 5 décembre 2011 (1113385071) – Adopter le Plan local de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

DESCRIPTION

La mise en œuvre du Plan local repose sur la collaboration et la contribution de l'ensemble des unités administratives de l'arrondissement ainsi que sur la participation de l'Écoquartier de Saint-Léonard. Le contenu du bilan s'appuie sur les réponses fournies par tous les collaborateurs et responsables concernés dans un tableau de bord qui leur est acheminé à la fin de chaque année. Le tableau de bord comprend les 60 engagements en développement durable qui doivent être mis en œuvre par l'arrondissement. Ce bilan final est élaboré de façon à mettre de l'avant les principales actions mises en œuvre depuis 2011, selon les 7 orientations prioritaires du Plan local :

Orientation 1 : Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
Orientation 2 : Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels;
Orientation 3 : Pratiquer une gestion responsable des ressources;
Orientation 4 : Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, les commerces et les institutions;
Orientation 5 : Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts;
Orientation 6 : Volet social;
Orientation 7 : Volet corporatif.

JUSTIFICATION

L'arrondissement s'est engagé à produire, tous les deux ans, un bilan des actions proposées dans le *Plan local de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard*. Ainsi, deux bilans ont été déposés respectivement en 2012 (2011-2012) et en 2014 (2013-2014). Le présent bilan fait état de l'ensemble de la démarche de 2011 à 2015. Ce dernier bilan du Plan local 2011-2015 est l'occasion de mettre de l'avant les principales réalisations des 5 dernières années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise en œuvre des actions du Plan local est financée à même les budgets courants des différentes unités administratives.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan local de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard découle directement du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Ce bilan dresse le portrait final de la mise en œuvre du Plan local 2011-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bilan du Plan local 2011-2015 rend compte des réalisations de l'arrondissement en développement durable et sera une référence pour l'élaboration d'un second Plan local de développement durable pour les années 2016-2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse concernant le bilan du Plan local de développement durable pour les années 2011-2015 sera produit et il en sera question dans les différents outils de communication en ligne de l'arrondissement (Infolettre et page Facebook). De plus, ce bilan sera disponible pour consultation en ligne sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2016 : mise en ligne du bilan 2011-2015.
Hiver 2016-2017 : diffusion du bilan 2011-2015.
Hiver - printemps 2017 : élaboration du Plan local de développement durable 2016-2020.
Été 2017 : Adoption du Plan local 2016-2020 en conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie ROUSSELLE
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises